



30 Juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE



SOMMAIRE

1.	RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	3
2.	PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION	7
3.	RAPPORT DU DIRECTEUR	8
1.1	L'ASSOCIATION EN CHIFFRES.....	8
1.2	LA PARTICIPATION, UNE CONTRAINTE SALUTAIRE.....	10
1.3	LES PERSPECTIVES.....	11
4.	UNITE DE VIE L'OREE DU BOIS	13
1.4	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	13
1.5	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	14
1.6	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	14
1.6.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé</i>	<i>15</i>
1.6.2	<i>Le quotidien.....</i>	<i>16</i>
1.6.3	<i>Le travail avec les familles.....</i>	<i>16</i>
1.6.4	<i>Actions et éléments significatifs en 2022.....</i>	<i>17</i>
1.7	INSCRIPTION DE L'UNITE DANS LE TERRITOIRE	18
1.8	ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	19
1.9	PERSPECTIVES	19
5.	UNITE DE VIE L'OLIVIER.....	21
1.10	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE.....	21
1.11	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	21
1.12	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT.....	23
1.12.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé.....</i>	<i>23</i>
1.12.2	<i>Le quotidien.....</i>	<i>23</i>
1.12.3	<i>Le travail avec les familles.....</i>	<i>24</i>
1.12.4	<i>Actions et éléments significatifs en 2022.....</i>	<i>25</i>
1.13	INSCRIPTION DE L'UNITE DANS LE TERRITOIRE.....	25
1.14	PERSPECTIVES 2023.....	27
6.	UNITE DE VIE LE CHAMPENOIS	28
1.15	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	28
1.16	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	28
1.17	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT.....	29
1.17.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé.....</i>	<i>29</i>
1.17.2	<i>Le quotidien.....</i>	<i>29</i>
1.17.3	<i>Le travail avec les familles.....</i>	<i>30</i>
1.17.4	<i>Actions et éléments significatifs en 2022.....</i>	<i>31</i>
1.18	INSCRIPTION DE L'UNITE DANS LE TERRITOIRE	32
1.19	ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	32

1.20	PERSPECTIVES	33
7.	DISPOSITIF MILIEU OUVERT AJAP	34
1.1	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	34
1.2	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	35
1.3	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	36
1.3.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé</i>	36
1.3.2	<i>Le travail avec le jeune</i>	36
1.3.1	<i>Le travail avec sa famille</i>	38
1.3.2	<i>Le travail transversal</i>	39
1.3.3	<i>Actions et éléments significatifs en 2022</i>	39
1.4	INSCRIPTION DU DISPOSITIF DANS LE TERRITOIRE.....	41
1.5	ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	41
1.6	PERSPECTIVES	42
8.	DISPOSITIF APPARTEMENT ESPACE GERARD DOUCET	43
1.1	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	43
1.2	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	43
1.3	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	44
1.3.1	<i>La contractualisation</i>	45
1.3.2	<i>Le projet d'accompagnement personnalisé</i>	45
1.3.3	<i>L'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique</i>	45
1.3.4	<i>L'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun</i>	45
1.3.5	<i>La disponibilité</i>	45
1.3.6	<i>L'attention à la personne</i>	45
1.4	ACTIONS ET ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2022	46
1.5	MOTIF DE L'ARRET DE L'ACCOMPAGNEMENT	47
1.6	DOMICILE DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	47
1.7	PERSPECTIVES	47
9.	SERVICE ADMINISTRATIF, RH ET FINANCIER.....	48
1.8	BILAN SOCIAL	48
1.9	BILAN FINANCIER	55

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Rapport Moral et d'Orientation - Juin 2023

Innover.....développer

C'est la voie choisie par le CA (quantitative et qualitative) après l'intense période de restructuration et de refondation conceptuelle de la structure engagée depuis 2016.

Cette voie du développement dans la continuité déjà engagée à « bas bruit » depuis deux ans, est celle que nous proposons à l'Assemblée Générale : un chemin plus accéléré de développement de la structure sur la base d'un travail en amont solide, conceptualisé, construit méthodiquement et planifié au cours des années passées.

C'est sur ces bases ...

- ⇒ Equilibre financier rétabli.
- ⇒ Refondation conceptuelle.
- ⇒ Exigence des recrutements.
- ⇒ CA recruté sur critères.
- ⇒ CA intégré à la structure.
- ⇒ Conceptualisation de la place du jeune et de l'écoute de sa parole (Comité Jeunes, venue du défenseur des enfants etc...).
- ⇒ Formation maximalisée.
- ⇒ Développement de l'AJAP.
- ⇒ Conditions qualitatives de l'accueil des jeunes augmentées.
- ⇒ Projet Associatif revisité tous les 4 ans.
- ⇒ Acquisition des locaux l'Orée du Bois.
- ⇒ Création d'un pôle psychologique devenu récemment pôle santé (avec l'adjonction d'un poste infirmière, de vacations de 3 psychologues supplémentaires, d'une thérapeute familiale et d'un médecin). Nomination d'une vice-présidente déléguée au « soin » : Mme Marjolaine FREVILLE).
- ⇒ Rédaction d'un projet 1000 jours.
- ⇒ Transparence démocratique au sein de la structure et vis-à-vis de l'extérieur. Méthodologie de l'action.
- ⇒ Colloque AJA.

..... sur ces bases donc que nous avons proposé au département.

Une participation au projet des 1000 jours. Proposition travaillée en amont (et ce après un pré-projet réalisé par une chargée de mission dédiée) par l'ensemble de l'établissement, CA, direction, cadres, personnels.

Cette proposition « être père, le bâtir, le devenir » correspond à l'ADN parentalité de l'AJA. C'est en quelque sorte l'ouverture d'une « paternité ».

Pourquoi ce choix ?

Parce que nous accueillons des adolescents et des jeunes adultes....que la question de la sexualité est posée et se pose à eux....parce qu'ils sont des pères en devenir....

Mais aussi parce que de tous temps la paternité ne s'est pas inscrite sur le plan individuel. Faisons un peu d'histoire. Sur un plan religieux tout d'abord, dès le 6^{ème} siècle : le péché de chair puis paternité institutionnelle de couple par le biais du mariage religieux dès le moyen âge d'où une notion de consentement des femmes à la sexualité par ce seul sceau. C'est pour elles la 1^{ère} approche du consentement.

Une paternité de lignage pour l'aristocratie et la royauté dans le même temps. La paternité, vu toujours par le biais du couple de pouvoir avec une asymétrie hiérarchique entre ses membres (homme puissant, femme et soumise recevant)

Une deuxième étape au 19^{ème} siècle, après une révolution française qui, si elle a donné des droits à la femme, a conservé cette asymétrie hiérarchique renforcée ultérieurement par le code civil et Napoléon. C'est l'instauration de la famille pour éviter le déclassement. C'est la deuxième approche consentement.

Une troisième étape enfin en 1975 prolongée par « Metoo » qui donne aux femmes des droits et aux hommes, en termes individuels cette fois-ci, des devoirs. C'est le temps du « démariage » et d'une civilité sexuelle individualisé et responsabilisé pour l'homme. Une civilité sexuelle inscrite dans la revisitation du code civil dès 1975 et également 2021.

Travailler sur la paternité correspond donc à une évolution sociétale d'aujourd'hui. Être père, le bâtir, le devenir est un enjeu parce que la question des droits des femmes est posée drastiquement et qu'elle pose impérativement celle du devoir des hommes dans la construction de leur propre sexualité puis paternité.

A 11 h Madame Myriam MAHNOUF, psychologue interviendra beaucoup plus précisément sur ce point.

Notre choix est celui, je le disais en préambule, de « l'innovation » et du développement de la structure. Il rejoint un axe de développement conceptualisé sur la base d'un constat : les jeunes arrivent trop tardivement dans nos structures. Une prévention primaire qualitative nous apparaît donc comme devant s'imposer suivie d'une prévention secondaire (6 - 10 ans).

Nous avons donc proposé, ceci répondant à un besoin départemental repéré :

- ⇒ Une participation au projet 1000 jours (0 - 3 ans).
 - ⇒ Une extension de l'AJAP à 52 jeunes ou 60 jeunes (avec recrutement éducateur et administratif).
 - ⇒ La création d'une nouvelle unité pouvant accueillir des jeunes de 5 à 10 ans.
 - ⇒ La création de 3 appartements extérieurs supplémentaires.
- Une vision éducative globale en somme. Totalisante.

Par ailleurs, mais distinctement (le financement étant déjà fléché), la réfection du deuxième bâtiment de Jules Ferry complétera ce dispositif (création de 2 bi-studios de 1^{ère} autonomie précoce et d'un appartement pour les familles).

Voici donc nos axes de travail et de développement. Ils témoignent tous de notre volonté d'agir en cohérence, de servir, de privilégier le « sens » tout en étant à l'écoute des besoins du département dans le cadre d'un donnant donnant que le président du conseil départemental lui-même appelle fort justement « gagnant - gagnant ».

Mais il témoigne aussi de notre besoin d'affirmer notre attractivité car (et c'est un lien avec le départ de Mr MEIGNIN notre directeur d'association...) une structure petite ou moyenne retient mal ses « talents » et s'installe souvent comme 1^{er} poste de direction, 2^{ème} poste dit « tremplin », ou poste ultime (bâton de maréchal).

Pour cette raison aussi nous nous devons de grandir mais en augmentant prioritairement notre attractivité, qualitative, au 1^{er} chef.

Mr MEIGNIN part donc vers un autre poste. Et nous le félicitons. Nous le remercions vivement pour le travail accompli. Voici ce que j'écrivais à ce sujet dans le « Mot du Président » de mai destiné à l'ensemble des personnels.

Mot du Président

Mai 2023

Départ

Monsieur Meignin, directeur de notre association, quitte la structure début septembre pour un poste de directeur général dans une autre région.

C'est l'occasion pour moi et pour l'ensemble du Conseil d'administration de le remercier chaleureusement pour le travail réalisé depuis 5 ans.

Souvenons-nous ! M. Meignin est arrivé à l'AJA alors que nous avons commencé la refondation structurelle de l'établissement depuis 3 années... mais que beaucoup restait à faire.

C'était alors une période de fort engagement où il fallait choisir nos orientations et les moyens d'y parvenir. L'avenir était devant, quoiqu'encore incertain. Il s'agissait surtout de le construire et de l'ancrer qualitativement dans le paysage local et de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Avec nous, ensemble, dans la prise à bras le corps de cette refondation, M. Meignin a œuvré au plus près de ses missions et sur tous les fronts : réorganisation interne, remise à niveau ou création de procédures, équilibre financier, organisation comptable, gestion humaine, travail avec l'ASE, place de la parole de l'enfant... ont été son lot quotidien.

J'ai, en tant qu'employeur, président de l'AJA, beaucoup travaillé avec lui en pleine confiance et loyauté. Nous avons toujours pu échanger librement, chacun à sa place et dans son rôle. Nous avons pu évoquer tous les sujets et nous pencher sur leur mise en œuvre.

Ensemble, nous avons donc pu élaborer, agir, bâtir, replacer l'établissement là où il se doit d'être : respecté par l'extérieur, qualitatif à l'intérieur. C'est une fierté pour la gouvernance et la dirigeance.

Depuis deux ans, l'AJA est maintenant sur la voie d'un développement rapide et nécessaire. M. Meignin y a largement contribué. Je ne doute pas qu'il laissera ici une empreinte. Celle concernant les droits des enfants, le respect de leur parole, leur accès à la citoyenneté est majeure et constitue un acquis précieux.

Diriger un établissement en restant un directeur de proximité tout en sachant se montrer à la hauteur des exigences de la fonction, des perspectives, des changements nécessaires, de la gestion des personnels est une gageure. Peu y parviennent. M. Meignin a relevé ce défi. C'était un enjeu comme c'est un enjeu pour nous CA et pour moi, au premier chef, son président, d'œuvrer pour la tenue qualitative de l'établissement et son indispensable développement. Et ceci, in fine, pour les jeunes, leur accueil, le travail avec eux, le respect engagé que nous leur portons ainsi qu'à leurs familles.

Je suis certain que chacun d'entre vous aura à cœur de partager mes mots. Au nom du CA et de l'ensemble des personnels, je souhaite à M. Meignin de poursuivre son chemin dans la voie de l'exigence qu'il s'est tracée et de trouver dans son nouveau poste les moyens d'en relever les immanquables défis.

Merci à vous M. Meignin et « bon vent ».

Les mois qui viennent seront donc des mois d'engagement fort de la chaîne hiérarchique et au premier plan du CA et de moi-même :

- ⇒ Choix du directeur avec l'aide d'un cabinet de recrutement.
- ⇒ Suivi des dossiers et application des décisions antérieures.
- ⇒ Travail avec la chaîne hiérarchique sur les continuités nécessaires et les évolutions
- ⇒ Consultation des délégués du personnel.
- ⇒ Rencontre individuelle de chacun des membres de la chaîne hiérarchique.

Mais aussi :

- ⇒ Préparation du CPOM.
- ⇒ Revisitation du projet associatif.
- ⇒ Colloque AJA.
- ⇒ Négociations avec le département et mise en place des projets etc....

Je fais donc appel à tous, c'est l'appel du 30 juin, pour participer à cette grande et fructueuse aventure qu'est toujours le changement et ses évolutions construites.

Je veux pour cela remercier l'ensemble des personnels qui ont œuvré au cours de cette année. Nous sommes chacun à titre individuel « importants » quelles que soit notre place ou notre rôle et fonction. Je remercie les délégués du personnel pour leur vigilance et leur travail sur une enquête particulière lors de cette année.

J'ai une pensée pour les éducateurs et éducatrices de l'internat parfois confrontés aux difficultés propres à l'internat. J'ai une pensée pour le travail sur la parentalité des personnels de l'AJAP, pour le travail si précieux de nos maitresses de maison et de nos veilleurs de nuits et de nos régulateurs. Je pense bien sûr aussi au service administratif si toujours présents et rigoureux, à notre pôle psychologique, notre agent d'entretien qui court partout. Pour tous, sans en oublier aucun. Aux cadres bien évidemment et aux membres du CA si impliqués.

Alors tout est-il donc parfait ? Evidemment non.

Nous avons quelques difficultés de recrutement, un taux d'absentéisme en hausse au début de l'année et quelques rumeurs aussi sur lesquelles je veux revenir. Il n'y a aucun passe-droit pour entrer ou quitter à l'AJA. Les procédures sont établies et nul n'y déroge. Une rupture conventionnelle n'est pas un bonus ou une indemnité de départ. C'est une alternative à une procédure de licenciement, chaque partie étant d'accord avec le « diagnostic ».

S'il y a des questions de votre part posez-les au président, au Conseil d'Administration, au directeur, aux cadres etc... Ce sont toujours les nécessaires préalables aux indignations erronées qui entraînent une défiance injuste et une agitation inutile.

Enfin, tous ces changements ne vont pas assez vite !

La voie de l'innovation et du développement raisonné, j'y reviens, est donc un enjeu et un défi. Nous portons cette exigence-là car nous avons la chance d'être une entreprise sociale privée associative.

Nous avons donc une certaine liberté de l'action, la possibilité de faire des choix, la latitude pour modifier matériellement, structurellement et conceptuellement notre structure. C'est une chance « inouïe » comparativement à d'autres systèmes. Profitons-en ! Nous avons les moyens, la volonté et le désir.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président
Jean-Paul FOSSET

2. PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

Issue du mouvement ATD Quart Monde et des clubs de prévention, Action Jeunesse de l'Aube est une association de protection de l'enfance créée en 1972 et située à Troyes dans l'Aube. Son siège social et administratif est situé 188 rue de Preize à TROYES.

L'association s'est donné pour but « *l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de toute personne en difficulté sociale et/ou familiale, ou ayant des besoins spécifiques, en priorités des mineurs et/ou des jeunes majeurs, accompagnés ou non accompagnés* »

Ainsi, depuis sa création, Action Jeunesse de l'aube s'est donnée pour objectif de valoriser le Développement du Pouvoir d'Agir de la personne accompagnée et d'accroître ses compétences en vue de son développement personnel et de son intégration sociale.

Forte de ses 54 salariés, l'association assure l'accompagnement de 86 jeunes âgés de 11 à 21 ans dans le cadre de mesures judiciaires et administratives. L'AJA répartie son activité entre :

Une équipe dirigeante avec un directeur d'association, une cheffe de service administratif et financier, une Adjointe de Direction éducatif et 2 cheffes de service éducatif.

Des services éducatifs (33 ETP éducatifs dont 4 régulateurs, 3 ETP maitresses de maison) :

- ⇒ 3 unités de vie pour une capacité de 32 places (+ une place d'urgence),
- ⇒ Un Accueil de Jour et d'Accompagnement à la Parentalité représentant 40 mesures,
- ⇒ 10 appartements de suite destinés à préparer les futurs et jeunes majeurs à l'autonomie.
- ⇒ Une équipe de surveillant de nuit (9 ETP)
- ⇒ Un service administratif (4ETP)

L'effectif en personnel total en 2022 était de 54 équivalent temps plein.

3. RAPPORT DU DIRECTEUR

1.1 L'association en chiffres

➤ Caractéristiques de la file active (Tous dispositifs confondus)

Année	Nombre d'accueils	Nombre de sorties	Nombre de présents au 31/12	File active 2020
2017	46	63	68	
2018	41	40	69	107
2019	48	38	76	114
2020	48	31	94	125
2021	24	8	90	98
2022	23	43	96	139

➤ Répartition par âge

↪ de 0 à 9 ans	4	soit	5,06 %
↪ de 10 à 12 ans	11	soit	13,92 %
↪ de 13 à 15 ans	33	soit	41,77 %
↪ de 16 à 18 ans	26	soit	32,91 %
↪ de 19 à 21 ans	9	soit	11,39 %

➤ Répartition par sexe

↪ hommes	72	soit	77,42 %
↪ femmes	21	soit	22,58 %

➤ Suivi psychologique

	2018	2019	2020	2021	2022
Jeunes	53	55	39	38	36
Séances	332	455	204	215	231

➤ Incidents et disparitions inquiétantes

Année	Rapports d'incident	Plaintes pour agression	Accident du travail	Disparitions inquiétantes
2018	42	13	13	/
2019	73	17	10	759
2020	38	4	3	395
2021	41	0	4	238
2022	42	2	3	608

➤ *L'activité par dispositif*

Pour la **MECS classique**, l'activité retenue au budget a été fixée à **12 483 journées**. Pour l'exercice 2022, Il a été réalisé **12 754 journées** exclusivement pour le Département de l'Aube. Aucune journée n'a été facturée hors département.

De plus, pour l'exercice 2022, il a réalisé **185 journées** d'activité au titre de la place d'urgence.

L'activité globale réalisée présente donc un solde positif de 271 journées au regard de l'activité retenue au budget. Le taux d'activité réel est de 97,06% pour un taux d'activité prévisionnel de 95%

Année	Activité réalisée	Activité prévisionnelle	Delta
2018	13 043	13 334	-2,23%
2019	13 607	13 672	-1,01%
2020	12 159	12 000	+1,33%
2021	12 655	12 220	+3,56%
2022	12754	12483	+2,18%

Pour l'**AJAP**, l'activité retenue au budget a été fixée à **13 870 journées**. Pour l'exercice 2022, Il a été réalisé **15 248 journées** pour le Département de l'Aube, soit un solde positif de 1378 journées par rapport à l'activité retenue au budget. Cette suractivité est récurrente depuis 2 ans. Notre service est ainsi régulièrement sollicité afin d'absorber les meures en attente, notamment des mesures d'AFR que l'ASE n'était pas en capacité de déployer, faute de personnels suffisants.

Le taux d'activité réel pour l'année 2022 est de 104,44% pour un taux d'activité prévisionnel de 95%.

Pour la **MECS Espace Gérard Doucet**, l'activité retenue au budget a été fixée à **3 467 journées**. Pour l'exercice 2022, Il a été réalisé **3 441 journées** pour le Département de l'Aube, soit un solde négatif de 26 journées par rapport à l'activité retenue au budget, soit un taux d'activité réel de 94,27% pour un taux d'activité prévisionnel de 95%. Ce déficit d'activité s'explique par l'attribution tardive du dernier appartement en sous-location. De fait, le premier trimestre 2022 présente une activité dégradée. Relevons cependant que l'activité des deux autres dispositifs présente un solde positif de 1 649 journées. Traduite en terme financier, cette suractivité non facturée vient compenser le déficit d'activité de la MECS Espace Gérard Doucet.

1.2 La participation, une contrainte salutaire

« *L'action sociale doit avoir la capacité de mieux prendre en compte les difficultés collectives des populations concernées et de permettre aux usagers d'être des citoyens à part entière.* »¹ Cette citation, extraite de la lettre d'orientation pour le travail social de Nicole Questiaux, alors ministre de la solidarité nationale, date de 1982.

Plus de quarante ans après, et malgré tout l'arsenal législatif déployé depuis la loi 2002-2, l'affirmation de la citoyenneté et de la participation effective des usagers dans nos établissements et services n'est toujours pas une évidence, notamment dans le secteur de l'aide contrainte. Et pourtant, faire société, prendre part à la société, cela n'est possible que si l'on nous donne les moyens de penser notre société, de nous penser dans la société, pour éventuellement la contester. Mais la dimension citoyenne n'est pas accordée aux usagers uniquement en respectant leur droit. C'est le débat démocratique dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui pourra garantir les droits et libertés de chacun. C'est ce que nous tentons de faire à l'échelle de l'AJA en associant partout où cela est possible les jeunes et leurs familles dans la réflexion et l'analyse des besoins dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Nous passons donc d'une logique de prise en charge à une logique de prise en compte.

Il était d'usage à la publication de la loi 2002-2 de placer le jeune au cœur du dispositif. Puis, nous avons ensuite centré le dispositif sur le jeune, nous invitant à imaginer qu'il y a autant de centre qu'il n'y a de jeunes. A présent, le développement du pouvoir d'agir conduit, selon Pierre-Olivier Monteil, docteur en philosophie politique, à imaginer à ce que le jeune soit à l'initiative du dispositif. Ce changement de paradigme, qui s'appuie sur le savoir expérientiel, n'est finalement pas nouveau, ATD Quart Monde l'ayant théorisé dès les années 2000.

Mais la démarche participative réinterroge la place des acteurs, du partage des pouvoirs et des processus décisionnels. Elle peut donc être une source de confusion, tant pour les professionnels que pour les usagers. En effet, l'injonction participative ne suffit pas et peut mener à l'instrumentalisation ou à l'usager alibi. Cela nécessite donc de fixer un cadre sécurisant.

C'est ce que nous avons souhaité mettre en place en 2022 en revisitant notre projet d'établissement en s'appuyant sur le projet associatif précédemment travaillé par le Conseil d'Administration. Cette démarche a été accompagnée par le CREA Grand Est au cours du premier semestre de l'année. Un Comité de Pilotage a été constitué avec l'ensemble des corps de métier de l'association et la présence de jeunes accompagnés et de familles. Cette expertise d'usage s'est avérée essentielle et complémentaire à celle des professionnels. Ce projet d'établissement est en cours de finalisation.

Nous avons également poursuivi notre implication dans les groupes de travail de la CNAPE, sur l'hébergement et le milieu ouvert. Cet espace d'échange permet de croiser les regards et de porter une parole unie auprès des pouvoirs publics sur les besoins en protection de l'enfance. A ce sujet, nous devons remercier la CNAPE pour son engagement sans faille pour la cause de l'enfance. Cette année encore, les jeunes de notre association et ceux de l'AASEA-SE10 ont eu l'opportunité de participer à la Ligue de l'Enfance organisée en novembre 2022 au Parc des Princes. Un week-end particulièrement riche pour les jeunes sportifs tant sur le plan sportif qu'humain. Ce type d'événement concourt largement au développement du pouvoir d'agir des publics.

Ce pouvoir d'agir s'est concrètement manifesté auprès d'une jeune accompagnée qui a participé à la Consultation Nationale des droits de l'enfant à laquelle nous contribuons depuis

¹ Questiaux N., 2012, « Orientations principales sur le travail social », Vie sociale n°3, page 15

2019. A l'issue de son accompagnement, à sa majorité, Juline a souhaité poursuivre son investissement autrement. Elle a ainsi postulé pour être volontaire en service civique au sein de l'association, afin notamment d'accompagner la démarche de participation et d'engagement citoyen des jeunes qui nous sont confiés. Et c'est elle qui a accompagné en novembre 2022 deux jeunes à Paris lors de l'événement organisé chaque dans les locaux du Défenseur des Enfants et c'est elle, avec ses deux autres collègues volontaires en service civique, qui porte la consultation 2023 qui vous sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Cette participation des jeunes, nous l'avons également expérimenté en mettant en place un comité éthique restreint qui a pour fonction d'apporter une réponse éducative distanciée suite à des faits de violences impliquant un jeune et un professionnel. L'objectif principal de ce comité et de restaurer le vivre ensemble qui se trouve fortement entamé dans ces moments-là. La particularité de cette instance est que les situations sont traitées de façon anonyme. Et là encore, nous avons pu nous rendre compte de l'importance de l'expertise d'usage, un jeune accompagné étant nommé co-président de séance, mais pas n'importe quel jeune, celui dont la situation a été présentée la fois précédente, tout simplement parce qu'on ne doit pas résumer un jeune à un incident.

Nos volontaires en service civique ont également la mission d'accompagner le fonctionnement du Comité Jeunes, instance de participation qui se veut construite sur le modèle du CSE et qui démontre à quel point le méta besoin de sécurité affective prime pour les jeunes confiés.

Mais l'année 2022, c'est aussi les 50 ans de l'AJA qui ont été fêtés avec les jeunes et les familles lors de la fête de l'été organisée à la base nautique de Mesnil Saint Père, puis dans les locaux du département à l'invitation du Président Pichery. C'est l'élection de l'AJA au Conseil d'Administration du CREA Grand-Est, nous permettant ainsi de participer là aussi à la réflexion autour des besoins en protection de l'enfance. Et c'est la participation de l'association à cette grande manifestation populaire des 48H Automobiles où nous avons pu exposer notre « caisse à savon » au côté des voitures de collections. Cette journée dans le parc du Château de Menois a été l'occasion pour les jeunes présents d'échanger avec le nombreux public qui déambulait entre les voitures de collection. Notre association était d'autre part l'heureuse bénéficiaire d'une partie des bénéfices de la tombola. Nous remercions les organisateurs et partenaires des 48H automobiles pour leur soutien qui nous permettra d'acquérir un parc de 15 vélos pour l'association.

Enfin, Action Jeunesse de l'Aube a souhaité, avec le soutien du Département, participer à la réflexion sur le projet de maison des mille premiers jours afin de proposer un projet spécifique au regard des publics que nous accompagnons. S'appuyant sur l'expertise de nos professionnels, mais également sur le savoir expérimentiel des jeunes accompagnés, une chargée de mission a dégagé plusieurs pistes de réflexion qui ont fait l'objet d'un pré-projet transmis au service du département début 2023. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les années à venir.

La démarche participative implique d'être côte à côte et non en face à face.

1.3 Les perspectives

Plusieurs axes de travail se dessinent pour l'année à venir :

- Finaliser la définition d'un Budget Base Zéro avec le département, démarche préalable à un fonctionnement en CPOM qui devrait être effectif en 2025 ;
- Participer activement aux travaux sur le schéma départemental de l'enfance afin de porter la démarche participative et citoyenne ;
- Poursuivre nos discussions avec le département sur le développement de l'activité de l'association afin de répondre aux nouveaux besoins de travail avec les familles

notamment par le déploiement d'un appartement familial et le soutien à la paternité dans le cadre du projet des milles jours ;

- Former nos professionnels à l'approche par les droits afin de rendre incontournable la prise en compte de la parole du jeune et de sa famille ;
- Renforcer notre pôle psychologique et le faire évoluer en pôle santé avec l'arrivée d'une infirmière en 2023 ;
- Eriger le Comité Jeunes comme instance de participation officiel au même titre que le CSE ou le Conseil d'Administration ;
- Poursuivre la démarche citoyenne avec la poursuite des missions des volontaires en service civique.

Les pages suivantes vous présentent en détail l'activité de chaque dispositif de l'association.

Xavier Meignin
Directeur d'Action Jeunesse de l'Aube

« Considérez-vous que la participation des usagers soit utile pour améliorer l'intervention sociale ? Bien évidemment, car tu ne peux pas demander à quelqu'un de devenir un être pensant et agissant si tu ne l'autorises pas à penser en premier ce qui le concerne. Si tu ne le fais pas, tu ne sers à rien. »²

² Une éducatrice spécialisée du SAEMO de l'Acodège, entretien du 10 juin 2016

4. UNITE DE VIE L'OREE DU BOIS

L'Orée du Bois située 63 rue Etienne Pedron.

C'est une maison sur deux étages, entourée de bâtiments appartenant à AJA. Un verger arboré ainsi qu'une cour sont appréciées par des jeunes et des adultes pour les repas extérieurs, barbecue et jeux de plein air.

Les locaux, achetés récemment, nécessite une rénovation qui est à prévoir sur plusieurs temps afin de maintenir l'activité dans de bonnes conditions. Les jeunes sont en chambre double avec WC et douche.

Le centre-ville se situe à 15 minutes à pieds et une ligne de bus passe devant le foyer.

Ouvert toute l'année, les éducateurs, éducatrices, interviennent de 06h30 à 22h30 et ou pour le week-end et les vacances scolaires de 07h00 à 23h00.

Les surveillants sont présente de 23h00 à 07h00. Une doublure entre l'équipe éducative de jour et de nuit existe.

L'équipe dispose d'un véhicule léger récent et d'un véhicule 9 places.

1.4 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe éducative est composée de 8 éducateurs dont 1 régulateur et de 9 surveillants de nuit intervenant par roulement sur l'OB et une maitresse de maison.

Septembre 2022, il y a eu des mobilités effectuées :

- ⇒ Le régulateur a changé d'unité.
- ⇒ Une collègue a quitté en octobre pour rejoindre LC à sa demande.
- ⇒ Un collègue est parti sur LC, remplacé par un collègue du foyer LC.
- ⇒ Deux collègues ont démissionné en juin et septembre 2022 et sont remplacés par deux jeunes collègues diplômés AES.

L'équipe OB a souffert d'absences prolongées de certains collègues en arrêt maladie régulièrement ce qui a créé des difficultés au niveau de l'accompagnement éducatif. Lorsqu'il y a un remplacement, le collègue ne peut pas, ne sait pas toujours assurer la continuité. Ce problème récurrent reste une complexité à gérer pour l'ensemble de l'équipe et des jeunes dont les référents sont absents.

L'équipe de l'OB a accueilli 4 stagiaires :

- ⇒ Deux en stage immersion, découverte du projet AES.
- ⇒ Une stagiaire en formation AES.
- ⇒ Une stagiaire TISF.

Ces 4 stagiaires ont su trouver leur place au sein de l'équipe et le groupe de garçons.

L'une d'entre elle a participé à un camp à la Toussaint. Une autre a été embauchée cet été en CDD pour remplacer des collègues en congés.

2022 est une année mouvementée en terme RH sur cette équipe. Le socle de repères professionnels inhérents à la stricte question de la protection de l'enfance est à reconstruire avec la rotation des professionnels.

1.5 Profils des jeunes accompagnés

Capacité d'accueil	12
File active 2022	16
Âge moyen	14 1/2 ans
Durée moyenne d'accompagnement	18

Origine des mesures	
Administrative 1	Judiciaire (dont OPP) 15

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD
2		0	1	0

Lieu de vie de l'enfant à l'admission		
Famille	Famille d'accueil	MECS
4	2	10

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Vendevre	Hors Département
12	1	1	1	0	0	

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée				
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé
12	1		1	2

1.6 Modalités d'accompagnement

La mixité du groupe de jeunes avec l'accueil de jeunes scolarisés en ITEP/IMPRO au quotidien est parfois complexe. En effet, les réponses éducatives sont très différentes.

Il est remarqué que l'effet de la surprise et de la soudaineté de l'agression chez certains jeunes dit complexes se corrélient à une situation où étrangeté, l'ambiance générale est plutôt bonne et où aucune contrainte apparente ne pèse sur le jeune.

C'est dire que l'intervention à la fois ferme et bienveillante valable pour les uns devient souvent inopérante pour les autres voire même contre-productive. Cela peut renforcer l'agressivité du jeune alors qu'il s'agissait de l'atténuer.

En 2022, nous déplorons un nombre croissant de passages à l'acte et de disparitions inquiétantes. Le recours à la police s'est fait à plusieurs reprises lors de situation de crise très violente, mettant à mal un jeune, le collectif ou les professionnels.

Des rapports d'incidents, de dépôt de plainte, se sont succédés en 2022.

L'agressivité verbale, voire physique est constatée, les uns envers les autres jeunes de façon très récurrente. L'éducateur doit être protecteur en cas d'agressivité physique entre deux jeunes pour canaliser le jeune et l'aider à déverser ses sentiments (pleurs, insultes).

Pour certains, les difficultés commencent dès le lever et s'enchainent jusqu'au coucher.

Au quotidien leur comportement peut être dangereux dans des gestes simples. Exemple : traverser la rue sans regarder le passage des voitures. Faire des jeux d'équilibre sur les murs ou les rebords de fenêtres.

La mise en place et le suivi des enfants scolarisés en collège avec un temps SESSAD ou autre nécessite une attention particulière et une vigilance accrue pour l'organisation des transports notamment auprès des taxis.

1.6.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

Observations et propositions de l'enfant et de sa famille sont prises en compte pour élaborer ce projet. L'implication et l'engagement du parent, détenteur de l'autorité parentale, au sens large du terme sont essentiels.

L'éducateur référent, en lien avec l'équipe, accompagne le jeune et sa famille pour reprendre les objectifs du placement. Il coordonne, régule, détermine les actions et objectifs mise en place. Il tente à travailler à un accueil administratif, c'est-à-dire avec le consentement de la famille sachant que l'ASE valide les modalités de placement.

L'adhésion de la famille au projet de l'enfant est parfois difficile à obtenir en fonction des conditions de l'audience d'assistance éducative ou autres rendez-vous précédents à l'ASE.

Ainsi la situation décrite ne facilite pas à l'enfant sa participation à son projet.

C'est à l'éducateur de veiller à la dynamique du projet déterminé en réunion d'équipe, assisté par la Cheffe de Service. Il est l'interlocuteur privilégié mais pas exclusif du jeune, de sa famille, des partenaires professionnels et autres.

L'éducateur référent participe à l'accompagnement du quotidien du jeune au même titre que les autres membres de l'équipe.

Il travaille en binôme autour du PAP avec un co-référent.

Avec le turn-over d'équipe, nous avons dû opérer plusieurs changements de référent auprès des jeunes.

L'objectif final reste d'envisager le retour en famille dès que possible et si cela est nécessaire, plus prudent de consolider le travail éducatif, une mesure d'accompagnement en milieu ouvert est suggérée.

1.6.2 Le quotidien

« En tant que Cheffe de Service, mon souci est d'arriver à concilier le fait que 100 % des professionnels ont choisi de travailler en MECS à l'AJA et que 98 % des jeunes n'ont pas choisi d'y être. Cela leur est imposé ».

Le quotidien d'unité de vie est :

- ⇒ Soit le cadre, les règles, les repas, l'entretien, ce qui est programmable du quotidien avec tout ce qui est lié aux besoins, au corps, à la question de l'image, de ce qu'on peut s'imaginer de ce que l'autre qui me regarde, me veut c'est l'imaginaire.
- ⇒ Soit, l'humain, sa subjectivité, son parcours, son histoire, c'est le symbolique.

Les réponses éducatives doivent laisser aux jeunes la possibilité, le temps de s'approprier ce qui en train de se passer, le temps de mesurer comment l'enfant est impliqué dans l'évènement.

Cette année, nous avons constaté qu'à simplement rapporter la loi, on risque de se heurter à un certain nombre de manifestations hostiles prises dans la répétition.

Certes, l'équipe définit le cadre, des règles, des interdits à partir de la vie quotidienne et aux diverses activités. Ce qui permet dans un premier temps à chacun de se repérer dans la répétition des comportements.

Nos actes éducatifs s'appuient sur le quotidien qui est au plus près de ce qui représente la norme et le plus approprié aux apprentissages de la vie.

Plusieurs axes sont travaillés au travers du quotidien :

- ⇒ Vivre avec les autres en société.
- ⇒ Utiliser son temps libre, ses loisirs.
- ⇒ Bien s'alimenter.
- ⇒ Entretien correctement un lieu de vie.
- ⇒ Être bien dans son corps.
- ⇒ Développer ses connaissances, sa curiosité.
- ⇒ Savoir s'organiser dans sa scolarité avec ses effets personnels dans l'espace-temps.
- ⇒ Penser à son projet d'avenir et le construire.
- ⇒ Gérer son budget, anticiper ses dépenses.

Tels sont au travers les activités, les loisirs, les camps, les temps forts, les rencontres, les thèmes travaillés avec les jeunes pour obtenir les conditions d'un retour en famille, ou d'envisager vivre en autonomie dès la majorité.

1.6.3 Le travail avec les familles

Les familles sont systématiquement associées à chaque acte éducatif concernant leur enfant. Des temps de référence accordés aux éducateurs référents facilitent ce travail.

Les familles sont conviées à des rendez-vous de rencontre pour échanger autour du projet, lors d'un souci particulier rencontré, à tous les rendez-vous scolaires, médicaux. Elles sont également encouragées à assister aux entraînements sportifs ou autre.

Nous travaillons aussi le sens de la sanction éducative avec la famille.

Nous veillons à respecter la position d'un parent en retrait, en essayant néanmoins de « l'apprivoiser ».

Nous savons que le conflit de loyauté existe et avec et/ou entre certains parents, famille, et avec l'équipe éducative aussi.

Nous y mettons des mots avec le jeune et sa famille dans certaines situations nommées ou pas.

Dès que possible, nous travaillons vers un élargissement des DVH.

En 2022, plusieurs jeunes ont bénéficié d'un accueil séquentiel.

Nous organisons parfois les visites médiatisées ; sur les temps de week-end, celles-ci sont plus difficiles à organiser pour des raisons d'organisation de planning et de logistique.

1.6.4 Actions et éléments significatifs en 2022

Un camp neige a eu lieu en janvier.

En avril, quelques jeunes ont participé à un camp mutualisé en Camargue. Ce séjour en camping pour apprendre à vivre avec d'autres, découvrir une région atypique avec des traditions taurines. Seuls les jeunes n'ayant pas de DVH partaient.

En été ; un séjour à la mer vers Perpignan a permis aux jeunes de passer une journée avec d'autres adolescents confiés aux Orphelins d'Auteuil.

Deux séjours au lac du Der ont été proposés aux jeunes. Deux familles devaient y aller avec un éducateur du foyer pour un temps de journée, mais les familles se sont désistées au dernier moment.

En avril, une journée découverte Paris à pieds est organisée par deux éducateurs.

Un soirée barbecue, en mai (cuisson au four, météo mauvaise) a comblé les familles, fratrie des jeunes (danses, jeux de société et bonne humeur étaient au programme).

En novembre, pour la deuxième année, des footeux accompagnés de Théo, éducateur à l'AJA et sportif, sont retourner défendre les couleurs AJA/La Chenaie de la Sauvegarde au Parc des Princes dans le cadre du projet CNAPE « Ligue des enfants ».

Dans un 1^{er} temps, les jeunes étaient porte drapeau et escortes kids sur un match ESTAC/AJ Auxerre, puis sont allés visiter le centre de formation troyen pour participer au tournoi à Paris au Parc des Princes.

Le samedi, ils ont pu visiter le jardin d'acclimatation et ont participé à une soirée au grand Rex pour la projection du film de Jamel Debbouze « le nouveau jouet ».

Le dimanche, c'est contre le PSG que nos jeunes s'inclineront en demi-finale.

La présence d'influenceurs, de joueurs de foot, chanteurs et de la secrétaire d'état chargée de l'enfance ont illuminé leur journée.

L'OB a remporté fin juin le concours de la plus belle fresque, création du logo de l'unité.

Durant le printemps, quelques jeunes d'OB, avec un éducateur, ont confectionné une caisse à savon dont le budget ne devait pas excéder plus de 100 euros.

Notre « coccinelle » n'était pas tout à fait prête pour l'exposition des 48 heures européennes mais néanmoins a fait la fierté d'OB.

Les jeunes d'OB ont participé au stand de cette exposition afin de présenter notre association puisque nous allons suite à la vente de tickets de tombola recevoir pour l'ensemble de AJA, un certain nombre de vélos pour les unités.

Equipe en 2022 :

Certaines affinités au sein de l'équipe se sont fragilisées créant même des divergences au sein de l'équipe.

Les jeunes ont pu ressentir, pour certains, un malaise, une communication de l'équipe altérée émotionnellement.

Certains jeunes se sont sentis trahis, abandonnés.

Cette période, peu propice pour nos jeunes accueillis qui pour la plupart souffrent des troubles du lien de l'attachement, est derrière eux.

L'équipe, depuis septembre, apprend à se connaître, travaillent autour d'un consensus de règles de vie afin d'harmoniser les pratiques auprès notamment des jeunes professionnels arrivés au dernier trimestre.

Un éducateur est présent du lundi au vendredi sur le planning de 16h à 19h pour être présent aux côtés des jeunes pour leur retour de scolarité et les aider, encourager dans leurs devoirs.

Des jeunes inscrits en club foot, basket, ping-pong sont à féliciter car ils ont tenu leur engagement en participant avec assiduité à leur activité.

1.7 Inscription de l'unité dans le territoire

L'année passée avec fierté, nous constatons que les relations de voisinage étaient cordiales, sans grande nuisance pour l'entourage.

En revanche, en 2022, nous déplorons des plaintes récurrentes provenant des voisins de toute proximité.

Nombreux incidents liés à des jets de pierre, d'objets de verre et autres projectiles, à des insultes, envers et en direction notamment de deux voisines âgées perturbent ces dernières.

Les jeunes à tout moment peuvent faire exploser leur colère, leur contrariété, et s'en prennent aux locaux mais aussi peuvent diriger leur colère contre l'extérieur, notamment les automobilistes, voire les bus.

Cette agitation récurrente notamment lors des retours tardifs de jeunes déclarés en disparition inquiétante nous renvoie à un sentiment d'impuissance.

Dépourvus, nous avons du mal à accéder à la culpabilité des jeunes qui commettent de telles incivilités.

Les jeunes volontaires en service civique ont pour mission de travailler la notion de respect d'autrui, du voisinage en particulier.

Les services de police sont intervenus plusieurs fois pour de la prévention pour mise en garde auprès de nos jeunes. Bien souvent, les jeunes concernés ne sont pas présents.

La mairie a fait appel à du personnel médiateur en associant l'ASE.

Seuls quelques jeunes du groupe sont à l'origine de ces malversations.

Nous travaillons dès que possible avec les dispositifs de Droit Commun se situant à Troyes et agglomération.

Nous fidélisons notre réseau de médecins, de para médicaux et clubs de sport.

1.8 Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Orientation à la sortie								
Famille	Milieu ouvert	MECS	CEF	FJT	CHRS	Logement autonome	Autre	CER
4	3		0	0	0	0		0

1.9 Perspectives

- ⇒ Continuer à travailler sur la cohésion avec la nouvelle équipe de l'OB en tenant compte des axes d'amélioration des jeunes diplômés et l'expérience des autres.
- ⇒ Renforcer la richesse de la pluridisciplinarité de l'équipe, au regard croisé, pour élaborer des axes de travail collectifs et individuels.
- ⇒ Travailler toujours la même dynamique d'implication avec l'équipe, la maitresse de maison, les surveillants de nuits, l'agent de maintenance et le service administratif permet de créer une bonne synergie et favoriser notre accompagnement éducatif au quotidien.
- ⇒ Proposer aux familles cet été un mini séjour au lac du Der pour renforcer les liens et faciliter notre travail auprès d'elles (quand il y a des DVH accordés).
- ⇒ Mettre l'accent sur la disponibilité de l'éducateur de 16h à 19h pour le créneau scolaire reste la priorité.
- ⇒ En lien avec les jeunes volontaires en service civique, continuer le travail autour de la citoyenneté et les droits des enfants.
- ⇒ Proposer des camps « hors normes » à nos jeunes, les faire se dépasser et créer une réelle complicité entre eux et les adultes.

- ⇒ Travailler les liens familiaux, opter pour les compétences parentales afin d'obtenir des DVH en fonction de l'évolution, des possibilités de chacun.
- ⇒ L'arrivée d'une infirmière va concourir à un meilleur suivi médical auprès des jeunes.

5. UNITE DE VIE L'OLIVIER

L'unité de vie L'olivier est située 23 rue Jules Ferry à La Chapelle-St-Luc, à 400 mètres du siège administratif de l'association et de l'unité de vie Le Champenois. La bâtisse rénovée appartient au Département. Les conditions d'accueil des jeunes sont des plus favorables pour le groupe accueilli et la proximité avec l'association est profitable.

Les jeunes disposent généralement d'une chambre double, à l'exception de trois chambres qui permettent de travailler l'autonomie de futurs majeurs ou d'autres aspects spécifiques. Les sanitaires et douches sont partagés pour 2 chambres. La propriété s'ouvre sur un grand jardin, adjacent au parc public. Les jeunes profitent également d'un microsite et d'une grande salle d'activités.

1.10 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe éducative est composée de 8 éducateurs, une maitresse de maison et des surveillants de nuit.

On tend vers une stabilisation de l'équipe pour cette année 2022. En effet, le seul mouvement est interne avec une mobilité entre le régulateur de l'unité de l'orée du bois et celui de L'olivier en septembre 2022.

- Remplacement en temps partiel thérapeutique sur période de 3 mois
- 2 stagiaires (éducateur spécialisé jusqu'en juin en 3^{ème} et jusqu'en octobre 1^{ère} année)
- 1 volontaire civique thématique scolarisation (deux premiers trimestre) puis 3 volontaires civiques thématique citoyenneté en rotation institutionnel

De plus, le nombre Equivalent Temps Plein est de 8 ETP. L'équipe éducative de jour est majoritairement masculine. Le profil formatif des éducateurs est réparti ainsi :

- 3 Educateurs Spécialisés ou équivalence licence professionnelle
- 2 Moniteurs Educateurs
- 1 BPJEPS
- 2 non diplômé

L'équipe éducative de nuit (9 ETP surveillants) est exclusivement masculine avec 4 professionnels formés, dont 3 diplômés et 1 en cours de formation. Un fort besoin de remplacement s'est mis en place cette année avec :

- Remplacement sur arrêt de travail sur 8 mois cumulatifs
- Remplacement en temps partiel thérapeutique sur période de 2 mois
- 1 remplacement suite à congé paternité d'un mois

Formations dispensées, mise en place de :

- L'analyse de la pratique professionnelle
- Participation au Projet d'Etablissement

1.11 Profils des jeunes accompagnés

	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité d'accueil	12	12	12	12	12
File active	23	23	16	16	18
Âge moyen	15	14	14	13	15

Nous avons accueilli 18 jeunes différents sur l'unité de vie en 2022, dont 8 jeunes se sont posés l'année complète et deux jeunes 10 mois ainsi que 6 autres sont restés moins de 6 mois. Le groupe est globalement resté très stable avec 5 entrées et 6 sorties.

Cette stabilisation de l'effectif a permis une durée d'accompagnement moyen de 8 mois avec un âge moyen de 15 ans. Nous avons également pu être en suractivité, soit 13 jeunes

- 2 mois afin de réunir une fratrie sur les deux premiers mois de l'année
- Place d'urgence occupée sur 2 mois

	Origine des mesures	
	Administrative	Judiciaire (dont OPP)
2018	1	22
2019	0	23
2020	0	16
2021	0	16
2022	0	18

	Mesure ou orientation complémentaires					
	PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD	autre
2018	8	0	4	3	0	
2019	5	3	1	2	0	
2020	3	0	1	3	0	1 ADAPT
2021	2	0	0	3	0	0
2022	2	0	0	3	0	AES + équipement

Les 2 jeunes bénéficient d'un suivi PJJ à travers une Mesure Educative judiciaire provisoire et d'une mesure de réparation. Le groupe compte 4 jeunes ayant une reconnaissance MDPH, orientés principalement en ITEP, notamment en ITEP pro. Le profil des jeunes se recentre davantage sur le domaine de la protection de l'enfance.

Au cours de cette année, nous avons travaillé de concert avec la PJJ, l'ITEP de Vendevre et celui de Danton ainsi qu'avec la MDPH.

	Lieu de vie de l'enfant à l'admission			
	Famille	Famille d'accueil	MECS	Autres
2018	10	1	4	1 MNA
2019	9	3	10	1 MNA
2020	5	4	6	1 MNA
2021	4	4	8	0
2022	5	5	8	0

Sur les 5 entrées en 2022, 3 jeunes proviennent de familles, 1 jeune de Famille d'Accueil et un jeune d'une mobilité interne AJA.

	Origine géographique des jeunes							
	Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département	Autres
2018	12	2	1	1	2	1		2
2019	14	3	0	0	0	4	0	1
2020	8	3	3	0	1	0	0	1
2021	10	2	3	0	1	0	0	0
2022	12	2	1	0	0	3	0	0

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée						
	Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé	Autres
2018	5	2	2	8 dont 2 exclusions		4
2019	18	2	0	4	0	
2020	11	1	0	4	0	0
2021	13	0	0	3	0	
2022	13	0.5	0	2.5	1 scolarisation administrative	1 accueil période estivale

Chaque jeune est engagé dans un projet scolaire et a été maintenu. Cette année, 13 jeunes sur 17 sont dans un cursus de scolarité dit ordinaire dont 4 jeunes en lycées professionnels (Carrosserie mécanique, 3^{ème} prépa. Agricole et 1 jeune en prépa-métier). En juin 2022, 5 jeunes ont obtenu le diplôme des Brevets des collèges et CFG.

1.12 Modalités d'accompagnement

1.12.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le travail de formalisation des PAP a été poursuivi. Nous avons renforcé notre collaboration avec l'ASE afin de co-construire le Projet Pour l'Enfant et pouvoir ainsi en découler la formalisation des PAP.

L'équipe éducative participe à des synthèses extérieures et à des réunions partenariales.

Les 2/3 des jeunes accueillis bénéficient d'un suivi psychologique soit dans le cadre de l'établissement spécialisé ou en libéral, soit avec l'appui du pôle psychologique de l'AJA.

Le protocole d'accueil institutionnel est mis en place à travers :

- Rencontre avec les responsables légaux pour une prise de contact et une visite de l'unité
- Mise en place d'un bilan à la médecine préventive
- Première consultation obligatoire, en lien avec le pôle psychologique AJA
- Rapport d'observation un mois après l'arrivée

Ces éléments observables et recueils de données permettent d'orienter les objectifs d'accompagnement et de la mise en place du PAP.

1.12.2 Le quotidien

Cette année était une période basée sur l'investissement du nouveau lieu de vie, de son environnement, de son voisinage, des services de proximité, des partenaires locaux. Cette appropriation a permis aux jeunes de pouvoir se poser sereinement et de s'épanouir à travers

la découverte et l'expérimentation de différents séjours extérieurs ou encore lors projets spécifiques qui seront développés dans la partie « inscription sur le territoire ».

Les séjours extérieurs sont fortement appréciés par les jeunes qui sont demandeurs. La découverte d'un nouvel environnement et travailler sur la spécificité de thématique modifie la dynamique de groupe.

L'ensemble des séjours a pu se mettre en place :

- Février, un séjour à la montagne en à Gérardmer
- Avril, un séjour mutualisé interunités en avril à la Découverte de la Camargue, avec un effectif de 4 jeunes de l'Olivier
- Eté, des projets individualisés (3 séjours familles au lac du Der, 2 colonies aquatiques, 3 chantiers d'insertion dont 2 hors-département sur thématique de la restauration de vieilles bâtisses et 1 sur la ville de Troyes)
- Août, un mini-séjour collectif de 3 jours au camping du Lac du Der
- Juillet, un séjour d'une semaine en woofing dans le Vercors
- Novembre, un séjour mutualisé interunités thématique travail sur l'autonomie, avec un effectif de 4 jeunes de l'Olivier
- Décembre, un séjour cohésion de groupe sur la féerie de Noël vers Colmar

Cet investissement sur l'extérieur a permis de faire différentes découvertes éducatives tant dans la typologie des séjours dans la diversité géographique que dans la mixité des groupes formés.

Pour illustrer, le principe du Woofing a permis d'être accueilli sur des exploitations agricoles et de faire découvrir un autre mode de vie tourné vers la nature et partageant le quotidien des exploitants. L'apprentissage de notion de travail, de valeurs, du partage à travers un mode participatif ; tout comme lors des chantiers d'insertion. Les jeunes ont également apprécié avoir des projets individualisés sur l'été hors modalités institutionnalisées. La notion d'ouverture sur l'extérieur et de mixité sociale fait partie des objectifs prioritaires.

1.12.3 Le travail avec les familles

Le lien avec les familles est fait concernant l'ensemble des actes usuels, actes éducatifs en lien avec le projet du jeune dans un but de co-construction. L'éducateur référent est l'interlocuteur principal sur le suivi du projet. Les familles sont associées autant que possible aux différents rendez-vous des jeunes (scolaire, médicaux, administratifs...). Leur participation et association contribuent à l'évolution du jeune. Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est l'outil pour formaliser le projet avec la famille et le jeune.

Les jeunes accueillis sur l'année 2022 ont peu de droits d'hébergement. C'est pourquoi, beaucoup de visites médiatisées sont mises en place afin d'entretenir le lien avec l'ensemble de la famille (parents, fratrie, grands-parents). Le nombre de calendrier de visites est très conséquent sur cette année.

Sur les 18 jeunes accueillis sur l'année, la répartition des droits s'effectue ainsi :

- 10 jeunes bénéficient d'hébergement sur différents rythmes dont 3 ont évolué en accueil séquentiel
- 2 jeunes bénéficient de visites médiatisées par nos services (parents conjoint, mère séparé, père séparé)
- 3 jeunes bénéficient de visites semi-médiatisées
- 5 jeunes bénéficient de visites fratrie médiatisées par nos services en lien avec les éducateurs de suivi de placement
- 2 jeunes bénéficient de visites médiatisées famille

- 1 jeunes a été accompagné par un lieu neutre, notamment l'Espace Rencontre.
- 2 jeunes ont été accompagné par les TISF de l'ADAD.

Ces accompagnements permettent d'évaluer les conditions d'accueil, de recueillir des informations dans le but de réajuster la cohérence éducative entre le foyer le domicile familial et surtout de soutenir les parents dans leur positionnement.

Cette année, le travail a pu continuer à se développer sur le quotidien et sur le partage de temps privilégiés lors de séjours familles. La constitution des séjours s'est effectuée entre fratrie ou encore avec la famille élargie.

La notion de travail avec les familles est entendue au sens large, suivant la situation des jeunes, comme des personnes ressources (ancienne famille d'accueil, grands-parents, oncle et tante) dans le but de conserver les liens et l'environnement.

Certains statuts particuliers, ayant une DAP ou en tant que pupille de l'état, nous permettent de solliciter l'ASE en place d'autorité parentale ou encore comme interlocuteur avec le conseil de famille

1.12.4 Actions et éléments significatifs en 2022

L'inauguration du bâtiment en mai 2022 a permis d'ouvrir les portes de l'unité et faire découvrir au Conseil Départemental, la ville de la Chapelle st-Luc et à l'ensemble des partenaires conviés tout l'intérêt de ce nouveau lieu. L'occasion pour les jeunes de présenter leur nouveau cadre de vie. Le délégué de l'unité a également fait un discours tout comme ses homologues politiques.

Le contexte 2022 a permis le rassemblement et le partage des festivités avec les familles lors de la fête de l'été et les 50 ans de l'association en juillet. Sous forme de jeux ludiques et d'épreuves sportives, une compétition d'équipe accompagnés par des éducateurs s'est déroulée dans la convivialité et une journée bien remplie récompensée par les efforts de chacun.

Sur le premier trimestre de l'année, un volontaire développe l'axe sur le soutien à la scolarité. Puis lors du dernier trimestre, trois volontaires sont recrutés en service civique centrée sur la thématique de la citoyenneté. Leur mission, à destination de l'ensemble des jeunes de l'AJA, s'oriente davantage vers l'extérieur. Ainsi, la transversalité permet de retranscrire une vision globale des points de vue des jeunes

Nous continuons la professionnalisation de l'équipe éducative à travers des séances d'analyse des pratiques et le temps de réflexif lors du projet d'établissement. Le croisement des regards favorise une prise de recul et une réflexion commune.

1.13 Inscription de l'unité dans le territoire

Dans une dynamique d'inclusion sociale, l'action éducative s'est portée de plus en plus sur l'ouverture auprès des acteurs de droit commun. Un réseau d'acteurs de proximité de la vie quotidienne (pharmacie, médecin, commerces de proximité...) permet de travailler l'autonomie. L'inscription et les partenariats créés avec les associations locales ou clubs sportifs permet de travailler la socialisation. Enfin les accompagnements auprès des administrations (mairies, CPAM...) ou des dispositifs d'intégration (Mission Locale, MLDS-EN..) permettent de préparer les jeunes à leur évolution.

L'accès aux équipements de proximité permettent de faciliter l'investissement des jeunes dans les lieux publics afin de s'aérer dans des espaces arborés, supports à des divertissements où chacun peut se retrouver ou rencontrer des jeunes extérieurs. Selon les

envies des jeunes, différents essais en club ont été effectués dans le but de découvrir et partager une passion commune avec d'autres adhérents afin de favoriser une inscription dans une discipline (foot américain, basket, piscine).

Un local, « la Conciergerie », est dédié à l'ensemble des projets partenariaux mis en place afin de répondre à nos objectifs d'inclusion et de mixité sociale. Ces actions apportent une réponse éducative à la problématique que représente l'institutionnalisation des jeunes accompagnés.

A travers un projet interinstitutionnel, une association de graffeurs a permis la mise en place d'une dynamique compétitive entre les différentes unités. En effet, à travers la création d'une fresque sur 3 séances, les jeunes ont effectué le symbole de l'unité L'Olivier. Il ressort des notions de valeurs (partage, de différences, respect...) noms de jeunes, équipe, des images végétales, nature, culture.... Les jeunes de l'unité sont arrivés deuxième lors du vote de lors d'Assemblée Générale effectué en 2022.

Sportivement, les jeunes participent et soutiennent les matchs de l'**ESTAC** au vu des invitations transmises par le Département.

Suite à un partenariat mis en place fin 2021, une expérimentation a été mise en place concernant l'accompagnement à la scolarité, notamment avec l'**association familiale de la Chapelle st Luc**. En effet, le besoin nécessaire d'un soutien renforcé d'aide aux devoirs d'un jeune a permis d'élargir à un groupe plus important. Il est convenu que cet accompagnement se mette en place en janvier 2022. 6 collégiens ont pu bénéficier de cet accompagnement pédagogique dans un premier temps dans la conciergerie avec deux jeunes extérieurs ; puis dans les locaux de l'espace Victor Hugo. Ce support pédagogique a permis de favoriser une mixité sociale des jeunes accompagnés par l'ASE avec d'autres jeunes du secteur à travers cet accompagnement à la scolarité.

Aborder l'axe de la Culture via l'**expression** a été choisi comme fil rouge pour cette année. En effet, différentes actions ont été choisies pour faire découvrir ce domaine. Une **voisine** bénévole est intervenue à 5 reprises afin de sensibiliser les jeunes au théâtre. Une famille a été invitée à visiter le théâtre de la Madeleine. Les jeunes ont pu assister également à différents spectacles et mises en scène (la chapelle st Luc, st Julien, Charmont-sous-Barbuise, Bar-sur-Seine et encore au Troyes au Troyes fois plus). Un partenariat a été créé avec l'association **Culture prem's** pour la mise en place d'une veille culturelle au rythme de deux fois par mois qui permettra de préparer et d'intégrer différents projets l'année suivante (festival du film première marche en lien avec la **Ligue de l'enseignement**, projet radio, figuration...).

Concernant la Santé, la **Maison de la santé** de la Chapelle St Luc a proposé deux temps de sensibilisation qui ont été effectués sur les thématiques du harcèlement scolaire (à l'Espace Victor Hugo) ou les effets des écrans (ouvert à tous les jeunes de l'association).

Le thème de la démocratie s'est développé tant avec les actions mis en place avec le Défenseur des enfants, tout comme à un niveau local. En cours d'année, une rencontre avec le Conseil Citoyen Jeunes **Commune de la chapelle-st-Luc** sous un temps convivial. L'élection des représentants jeunes de l'unité a permis l'implication des jeunes à différentes décisions du quotidien ou encore aborder différentes thématiques lors du Comité jeunes de l'association.

Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

	Orientation à la sortie							
	Famille	Milieu ouvert	MECS	CEF	FJT	CHRS	Logement autonome	Autre
2018	1	6	7 dont 4 en interne AJA	1	1	0	1	
2019	1	3	5 dont 3 en interne	0	1	0	0	
2020		1	1 mobilité interne	1 incarcération			1 logement semi-autonome EGD	
2021	1	1	1 mobilité interne					
2022	2	2	0	0	0	0	2 logements semi-autonome EGD	1 CJM

1.14 Perspectives 2023

- Mettre en réflexion partagée le projet de service de l'unité l'Olivier.
- Favoriser le développement de notre partenariat local sur le territoire de la commune de la Chapelle -st-Luc tant au niveau des acteurs locaux (associatifs et municipaux) que sur le principe même de cette nouvelle structure inclusive.
- Continuer à professionnaliser les équipes, notamment sur l'approfondissement du travail famille, tout comme à travers le rôle du référent afin d'accroître la qualité d'accompagnement auprès des jeunes accueillis et de leur famille.

6. UNITE DE VIE LE CHAMPENOIS

L'unité Le Champenois est situé au 188 rue de Preize, dispose d'une cour, de bâtisses (locaux AJAP), de bâtiment annexe, d'une salle de multi activités sportives et d'un dojo partagé avec l'ensemble de l'association.

Il est desservi par des bus de ville à 10 minutes de la gare et à proximité du centre-ville où se trouvent collèges et lycées de l'agglomération.

Les plages horaires sont semblables à l'unité du foyer LC et OL.

La maitresse de maison est présente du lundi au vendredi midi.

Sept chambres avec des sanitaires peuvent accueillir deux jeunes.

Au rez-de-chaussée se trouve une chambre, anciennement la chambre de garde réservée à l'accueil d'urgence ou pour une phase d'observations lors d'une admission.

1.15 Organisation de l'équipe éducative

Un régulateur travaille avec 7 collègues.

L'équipe est composée d'ES, d'éducateur sportif, de ME, AES, de surveillants de nuits, d'une maitresse de maison.

4 stagiaires ont été accueillis.

1.16 Profils des jeunes accompagnés

Capacité d'accueil	12
Place d'urgence	1
File active 2021	20
Âge moyen	15
Durée moyenne d'accompagnement	2,5

Origine des mesures	
Administrative	Judiciaire (dont OPP)
3	17

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD
3		2	5	1

Lieu de vie de l'enfant à l'admission			
Famille	Famille d'accueil	MECS	Autres
8	8	4	0

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département
11	1	5	2	0	1	0

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée					
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé	Décrochage scolaire
10	1	0	5	1	3

1.17 Modalités d'accompagnement

1.17.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le Projet Pour l'Enfant coconstruit avec l'ASE, le jeune, sa famille et notre présence nous permet de décliner le PAP en interne.

Il est rédigé avec le jeune, sa famille, l'éducateur référent ou le co-référent, puis soumis au regard du régulateur et de la Cheffe de Service.

En effet, chaque jeune a un éducateur référent et un co-référent. Nous essayons de pallier ainsi aux absences des collègues en congés ou en arrêt.

Nous garantissons au mieux une continuité de l'accompagnement éducatif sur les différentes situations.

En 2022, plus des 2/3 des jeunes accueillis bénéficient d'un suivi psychologique. Les jeunes ayant à l'admission un suivi extérieur le poursuivent en règle générale.

Nous sollicitons régulièrement les trois psychologues au pôle psychologique de AJA. A chaque admission, un rendez-vous est planifié ainsi qu'un bilan de santé à la médecine préventive.

Une note d'observation est rédigée 30 jours après l'admission. Les données observables orientent les objectifs de travail et la mise en place du PAP : projet unique spécifique à chaque jeune, porté par le jeune, acteur de son projet, son éducateur référent, en collaboration avec sa famille, le régulateur et la Cheffe de Service.

1.17.2 Le quotidien

Le rythme scolaire punctue les temps comme toute famille avec enfants.

Le planning des éducateurs est remanié très fréquemment afin de faciliter dans les meilleures conditions certains rendez-vous pour et avec des jeunes et leurs familles dès que nous pouvons les associer.

Une plage horaire 17h - 19h est prévue pour qu'à tour de rôle l'éducateur présent puisse soutenir, aider les jeunes dans leurs devoirs.

De janvier à mai, un jeune volontaire était présent aux côtés des jeunes à cette mission.

Des réunions de temps de parole sont organisées avec les jeunes le lundi soir. Le lendemain, en réunion éducative, les requêtes des jeunes sont étudiées.

Deux représentants jeunes ont été élus sur LC, comme sur l'ensemble des dispositifs de l'association.

Ces jeunes participent aux réunions de réflexion sur la citoyenneté et le droit des enfants chaque mois.

Trois jeunes volontaires service civique animent ces temps de participation auprès des jeunes élus, représentants l'unité.

Seuls, deux jeunes sur douze en 2022 sont inscrits dans un club de sport.

Nous déplorons ce manque d'envie, d'aller vers l'extérieur malgré nos encouragements. Favoriser la sociabilité et favoriser l'accès à des clubs, cercle d'amis, de copains, reste la priorité de l'équipe éducative.

Des activités proposées par l'équipe restent celles privilégiées par nos jeunes (piscine, boxe, foot, pêche, activités diverses).

Pendant les vacances, des camps sont organisés, les projets sont travaillés avec les jeunes partants.

La question de la violence des jeunes et/ou des comportements impulsifs reste une préoccupation importante, puisqu'elle épuise les équipes des unités de vie, dans leur pratique et leur solidité tous les jours.

Il appartient à AJA d'accueillir des jeunes de profil ITEP/IME mais les MECS ne doivent pas se transformer en ITEP.

Quelques jeunes peuvent faire dégénérer l'ambiance en peu de temps.

Ces enfants dit complexes nécessitent aussi davantage de temps individuel et les rendez-vous de suivi psychologique ou médicaux sont nombreux.

Evidemment, on ne saurait réduire la vie des unités à ces périodes de tension et de vrais moments de sérénité existent encore heureusement et permettent aux professionnels d'assumer un accompagnement éducatif de qualité dans des conditions adaptées.

1.17.3 Le travail avec les familles

Notre travail auprès des familles (au sens élargi dont fratrie) reste notre principale priorité. Cela est à géométrie variable et parfois nous rencontrons des obstacles spécifiques qui viennent freiner la portée de nos accompagnements.

Difficile parfois de mobiliser les familles ne percevant pas l'intérêt de leur présence à nos sollicitations pour des rendez-vous en interne ou médicaux, scolaires et autres rythmant le quotidien de leur enfant.

Nous tentons à emmener les familles vers un objectif fixé dans l'accompagnement de leur enfant et nous les soutenons vers une voie à trouver.

Nous intervenons auprès des familles avec une neutralité bienveillante en allant chercher des voies possibles, les leurs, pas forcément les nôtres.

Travailler suppose une alliance entre le professionnel et les familles. Nous travaillons en interne à laisser au parent la place d'agir en fonction de ces compétences sans entraver ces capacités existantes.

Nous sommes là pour suppléer, pas se substituer.

Néanmoins, nous sommes fiers lorsqu'un jeune confié se voit accorder des DVH alors qu'il n'avait droit qu'à des rencontres médiatisées.

Nous avons réussi la coopération.

Nous préservons les liens nouveaux avec les familles de parrainage ou ancienne famille d'accueil qui reste « ressource » affective pour les jeunes qui n'ont pas de DVH.

1.17.4 Actions et éléments significatifs en 2022

Deux collègues ont été formés aux premiers secours.

Un cycle d'APP s'est terminée en décembre 2022. Dans l'attente d'un nouvel intervenant, le créneau sera maintenu en 2023 avec un formateur de l'Ecole de la Protection de l'Enfance afin de réfléchir sur les actes éducatifs confrontés à la violence.

En effet, nous notons plus d'actes d'agressions sur le personnel et de nombreuses dégradations volontaires des locaux, du matériel, de l'intérieur des véhicules.

Nous avons privilégié le rapprochement des fratries sur l'unité dès que nous avons eu de la place nécessaire en respectant le choix de chacun.

L'équipe éducative de LC a subi de nombreux changements durant l'année 2022.

Un collègue ES a démissionné. Deux collègues sont arrêt maladie longue durée (arrêt renouvelé mois par mois). Ceci ne permet pas de se projeter sur des remplacements à long terme. De nombreux arrêts de quelques jours ne facilitent pas un suivi éducatif de qualité.

Un jeune s'est vu avec 3 ou 4 éducateurs nommé référent sur la même année. Nous déplorons cette façon de travailler qui nuit à la qualité de notre savoir-faire auprès des jeunes.

Le collègue absent pour quelques jours n'est pas toujours remplacé soit pour des raisons administratives soit parce qu'il n'y a pas de remplaçants disponibles. Ainsi, les autres collègues sont fréquemment sollicités et nous les remercions de leur disponibilité.

Le groupe de jeune ressent cette instabilité et peut mettre à mal l'autorité de la personne remplaçante plus particulièrement lorsqu'elle provient des personnels féminins.

Des séjours à chaque vacances scolaires co construits avec les jeunes sont organisés :

- ⇒ Camp neige.
- ⇒ Camp avril : mutualisation des enfants de différents services et collègues de plusieurs unités en Camargue.

- ⇒ Camps estivaux :
 - Lac du Der en camping
- ⇒ Camp Toussaint : thème autonomie, estime de soi à Annecy.
- ⇒ Camp mutualisé : 3 jeunes de LC y participent.

Ces différents camps permettent aux éducateurs de récolter un grand nombre d'informations sur le savoir-faire, savoir-être des jeunes. Nos observations viendront par la suite alimenter le projet du jeune.

A Noël, deux jeunes sont partis avec l'unité OL pour découvrir l'Alsace et la féerie de Noël.

Le repas de Noël du 24 s'est organisé avec les jeunes d'OB afin de se retrouver dans la bonne humeur et sourires même si cette soirée fut douloureuse pour un jeune arrivé en urgence quelques semaines avant.

Des graffeurs sont venus un certain nombre de samedi et mercredi pour que les jeunes réalisent une belle et grande fresque représentant leur unité de vie. Cela a fédéré un certain nombre de jeunes qui ont su faire preuve de créativité.

Une fête fin mai autour d'un barbecue a regroupé les 4 unités de vie un samedi soir.

Début juillet, la fête de l'été des 50 ans d'AJA a ravi les jeunes de LC et les adultes qui ont pu s'affronter lors des joutes sportives et partager des fous rires et de la complicité.

Quelques jeunes ont été accueillis sur la place d'urgence. Un pour une durée de deux mois l'été et d'autres qui sont ensuite restés sur l'unité puisqu'une place était disponible sur LC.

Le service administratif très sollicité par nos missions éducatives s'ajuste au mieux aux imprévus.

1.18 Inscription de l'unité dans le territoire

L'équipe travaille toujours en réseau avec l'ALT, l'ANPAA, la médecine préventive, sportive mais aussi avec l'Education Nationale et les établissements spécialisés, les organismes travaillant l'insertion, aussi les clubs de foot et basket et la Société Protectrices des Animaux.

Les prises de rendez-vous médicaux et para-médicaux deviennent plus difficiles qu'auparavant. Les jeunes, lorsque nous ne pouvons pas les accompagner, n'honorent pas leur rendez-vous, ne préviennent pas.

Nous continuons à maintenir des bons contacts avec les médiateurs TCAT, ces derniers évitent parfois des amendes pour non présentation de titre de transport aux jeunes.

1.19 Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Orientation à la sortie							
Famille	Milieu ouvert	MECS	CEF	FJT	CHRS	Logement autonome	Autre
4	0	1	0	2	0	0	0

1.20 Perspectives

- ⇒ Veiller à garder une dynamique de cohésion d'équipe avec des collègues remplaçants.
- ⇒ Maintenir une dynamique jeune AJA en transversalité.
- ⇒ Reprendre les bases sur le travail hygiène en lien avec l'infirmière de l'AJA et travailler d'autres thématiques.
- ⇒ Inciter les démarches de VAE, formation et donner du sens au travail d'internat afin d'éviter une certaine lassitude des collègues.
- ⇒ En lien avec les jeunes volontaires :
 - Sensibiliser nos jeunes sur leur droit de participation, sur leur accès à la citoyenneté.
 - Inciter les jeunes à être porteur de projets collectifs qu'ils apprennent à se mobiliser, à valoriser leur envie, leur idée, leur sujet d'échange et de débats.
 - Les faire participer pour que chaque jeune exprime son point de vue personnel et enrichisse sa réflexion. Nous devons insuffler dans le quotidien cette participation.
 - Insister sur la confiance établie avec les familles, prévenir les ruptures familiales et continuer à requalifier les compétences parentales ou personnes ressources pour le projet de l'enfant afin de favoriser les accueils provisoires.
 - Inciter les professionnels et les familles à se diriger vers les dispositifs de droits communs.
 - Insister auprès des ITEP afin que la structure garantisse une réorientation lorsque l'établissement prononce une exclusion et que le jeune ne se retrouve pas sans solution, exclu.
 - Rénover les locaux, repenser le bureau et l'ensemble du rez-de-chaussée du foyer est en projet.

7. DISPOSITIF MILIEU OUVERT AJAP

L'AJA dispose d'un service de milieu ouvert qui a pour mission de mettre en place des mesures d'Accueil de Jour et d'Accompagnement à la Parentalité. Il agit sous l'autorité de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces mesures sont soit judiciaires soit administratives. Les orientations sont décidées par les services de l'ASE.

Ce service propose un accompagnement soutenu :

- ⇒ afin de travailler, de faire émerger et de développer les compétences parentales tant au niveau citoyennes, éducatives que sociales. Comme le dit Cyrulnik, pour être un parent pas trop inadéquat (ce qui est toujours une grande réussite), il faut se sentir en sécurité de faire des erreurs, de pouvoir en apprendre et de pouvoir en parler.
- ⇒ afin d'établir une relation de confiance avec le jeune, d'avoir une vision globale de sa situation tant au niveau personnel que familial et social, de mettre au travail ses besoins, ses attentes, ses ressources et compétences pour permettre l'élaboration de son projet de vie et de sa mise en œuvre.

Les espaces de rencontre sont le domicile familial, les locaux du service ou tout autre lieu susceptible de favoriser l'établissement d'un lien serein, basé sur la confiance et sur la liberté d'échanges. Les temps de rencontre sont individuels ou collectifs en fonction des sujets à aborder, des événements, du climat au sein de la famille.

Les locaux se situent 186 rue de PREIZE à Troyes. Ils se composent de bureaux, de salle de réunion et d'espaces de convivialité : cuisine, espace de jeux.

Des activités ludiques, culturelles, sportives, des ateliers de créativité, des séjours sont organisés tant en direction des jeunes que de leur famille. Ces médias sont utilisés comme facilitateur de lien, de dynamique, de mise au travail de certains objectifs, de tremplin pour dépasser une difficulté et d'aide de positionnement de chacun dans la relation. Un accompagnement singulier est proposé autour de la scolarité, de l'insertion socio-professionnelle, des apprentissages.

1.1 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe est composée de sept travailleurs sociaux de formations différentes et d'expériences diverses permettant une transversalité d'intervention sur certaines mesures, une analyse professionnelle riche, une évaluation complémentaire et une approche globale de la situation familiale. **Pour chaque situation, un référent est « désigné ». Il ne l'est pas de manière aléatoire ou fonctionnelle : ce n'est pas le travailleur social qui a le moins de mesure qui « récupère » le dossier. Une première analyse, à la lecture du fonds de dossier, est réalisée par la Cheffe de service qui retient les indicateurs suivants : âge, violence, nature de la problématique, ainsi se dessine une certaine stratégie de travail. Elle rencontre le travailleur social qui semble disposer des meilleures « armes » pour répondre à la situation. Puis en réunion éducative, la situation est présentée et donne lieu à des échanges.**

Chaque professionnel dispose de son espace de travail (bureau, ordinateur, téléphone portable ...) et le service dispose de cinq véhicules (3 véhicules légers et 2 trafics) pour assurer les rendez-vous et les différents déplacements liés à l'activité.

Le service a été réaménagé en 2022 afin de permettre la détermination de pôles dans ses locaux : le pôle équipe et le pôle Accueil de Jour.

Le champ d'intervention du service est l'ensemble du département.

1.2 Profils des jeunes accompagnés

48 garçons et 25 filles sont concernés par une mesure AJAP sur l'année 2021.

Capacité d'accueil	40
File active 2021	73
Âge moyen	16
Durée moyenne d'accompagnement	16 mois

Origine des mesures	
Administrative : 22	Judiciaire : 51

Quatre CJM ont été signés et l'accompagnement AJAP s'est poursuivi. Une mesure administrative s'est arrêtée en début d'année 2022 et un nouveau contrat d'accueil a été signé en juin.

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MIJE/UEAJ	IME	ITEP	CMP
4	2	2	2	3

Une mesure AJAP a été ordonnée par le Juge des Enfants dès le retour d'un jeune de séjour de rupture.

Lieu de vie de l'enfant à l'admission			
Parents	Membres de la famille	Père ou Mère (Parents séparés)	Appartement autonome
8	2	62	1

Une mesure AJAP, dans le cadre d'un CJM, a permis de poursuivre l'accompagnement d'une jeune qui était en structure semi autonome et qui souhaitait prendre un logement autonome avec son « petit copain ».

Origine géographique des jeunes							
Troyes	Agglo	Secteur Brienne	Secteur Romilly Sur Seine	Secteur Aix en Othe	Secteur Vendevre/Bar Sur Aube	Secteur Arcis sur Aube	Secteur Bar Sur Seine
34	12	2	7	2	3	2	10

Situation scolaire ou professionnelle				
Scolarité dite classique	Scolarité en Classe spécialisée (ULIS, UEAJ, EREA)	Emploi, Apprentissage ou inscription dans projet professionnel	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé ou sans projet
40	2	23	4	4

Les jeunes qui sont en décrochage scolaire ont une dynamique différente ; certains vont s'inscrire à la Mission Locale et rechercher un emploi : **7 jeunes sont dans cette dynamique d'insertion**. Ils multiplient les démarches pour trouver un emploi, un apprentissage, ... Ils pouvaient exprimer que « l'école n'est pas faite pour eux ». En revanche, pour d'autres, l'inertie professionnelle ou scolaire reste un mode de vie très ancré. Il s'agit donc d'éviter l'isolement social voire la rupture. **3 jeunes hommes et 1 jeune fille sont sans projet voire sans envie pour certains**. Ils vivent dans l'oisiveté, au jour le jour, dans le plaisir immédiat sans aucune projection. Ils pensent qu'à tout moment, ils peuvent reprendre un « rythme d'insertion ». Pourtant, pour éviter l'ennui, combler un vide, une addiction s'installe. Elle peut être liée aux écrans ou alcool/stupéfiants. Elle envahit rapidement leur quotidien et devient très difficile à concurrencer.

1.3 Modalités d'accompagnement

1.3.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

En considérant le Projet Pour l'Enfant rédigé par le représentant de l'ASE lors de l'admission sur le service, les professionnels mettent en place avec le jeune et la famille un Projet d'Accompagnement Personnalisé où les dimensions Parents, Enfants et Parents/enfants sont mises au travail.

La mesure éducative vise expressément l'enfant. Pour autant sa réalisation s'appuie sur la mobilisation effective des parents en tant qu'acteurs responsables du développement adapté de leur enfant alors même qu'il n'existe pas d'autre obligation que de permettre l'exercice de la mesure. C'est donc dans le cadre de l'action négociée autour de leur adhésion et de leur engagement que se situe l'action des professionnels du service auprès des parents.

Ce P.A.P est le fil conducteur qui guide le jeune et sa famille tout au long de l'exercice de la mesure. A partir d'une évaluation des attentes, des besoins, des souhaits de chacun, une stratégie éducative et des hypothèses d'intervention se dégagent. Il n'est pas inerte. Sans cesse, il est ré - interrogé, réévalué afin de répondre au mieux à la situation. **Il reste « vivant » tout au long de la mesure.**

1.3.2 Le travail avec le jeune

L'action du service, puisqu'elle se réfère à la protection de l'enfance, renvoie à l'intérêt de l'enfant à ses droits mais aussi au droit à l'enfance. C'est une action en direction de l'enfant, même si elle s'appuie sur une intervention dans la famille et auprès des adultes référents de l'environnement de l'enfant.

Relations affectives, amicales, familiales, santé psychique et physique, scolarité, orientation professionnelle, conduites à risques ou violentes sont les domaines concernés par l'accompagnement. Le dialogue, à travers la relation de confiance à l'adulte qui s'établit,

permet aux adolescents de mettre en mots leurs souffrances et de donner du sens à ce qu'ils vivent. L'objectif est de permettre au jeune de « dire et de se dire », de « trouver ou de retrouver sa place », de comprendre celle à laquelle il a été assigné, de trouver des ressources en lui. Il s'agit aussi de le rassurer et de le sécuriser.

L'équipe propose aux jeunes des activités à vocation éducative qui s'appuient sur différents médias (activités sportives, ludiques, récréatives, de prévention, d'information, ...) et concernent l'ensemble des domaines de la vie du jeune (insertion socio-professionnelle, santé, loisirs, ...).

Ceci peut s'inscrire dans une approche individuelle ou collective selon la dynamique des jeunes admis, les besoins repérés, ... Un accompagnement singulier leur est également proposé afin de les réconcilier avec les apprentissages.

Enfin, ils peuvent bénéficier du soutien d'un psychologue conventionné par l'association et d'activités thérapeutiques. **17 jeunes ont bénéficié ou bénéficient d'un suivi psychologique et un jeune a participé à une activité thérapeutique : « la médiation animale ». D'autres bénéficient d'un accompagnement thérapeutique singulier : sophrologie, hypnose, ... Ils sont au nombre de trois.**

De nombreux jeunes adoptent une attitude de toute puissance et sont dans l'impossibilité de modifier ce comportement qui pose problème notamment à l'école. **En 2022, huit jeunes sont inscrits dans ce type d'attitude.** L'école agit comme un révélateur des difficultés psychologiques de l'enfant. Il intègre mal les règles et les limites. Il est très réactif. Il entretient des relations conflictuelles avec les autres. Il a tendance à s'approprier ce qui lui fait envie et raconte des mensonges, il n'a pas conscience du danger pour lui et pour les autres. Il a des difficultés d'apprentissage. Et souvent, l'école le rejette ; ses parents la fuient et lui internalise une image de « mauvais enfant ».

La perception du temps, de l'espace, espace intérieur-extérieur, la capacité d'anticiper, de se projeter, de différer, à se représenter « le plus tard », toutes ces représentations ne sont pas abouties. Sa toute-puissance infantile reste présente, il n'accepte pas sa condition de « petit », que ses parents décident, que ses désirs ne sont pas des ordres et qu'il ne peut pas avoir tout, tout de suite. Il n'a pas appris à maîtriser ses émotions, notamment la frustration. Ce besoin de toute-puissance traduit une insécurité interne. Il tente d'avoir la maîtrise sur le monde qui l'entoure et de se protéger des vécus menaçants de perte, d'intrusion, d'agression. Cette tentative de maîtrise est pour lui de l'ordre de la survie : passage à l'acte, décharge motrice, attaque du lien, destructivité se manifestent alors qu'au fond, il est en quête d'amour. Mais tenter de changer lui paraît insurmontable.

Sa toute-puissance est une « position haute » qui a des implications pour son accompagnement. La relation éducative va devoir composer avec cette toute-puissance : ne pas démissionner mais tenter de créer les conditions favorables pour la désamorcer. L'objectif de l'accompagnement est la construction d'une sécurité interne suffisante pour diminuer la réactivité, permettre une meilleure maîtrise pulsionnelle. La construction d'une relation fiable avec le jeune va fournir les moyens d'atteindre les objectifs.

L'accompagnement proposé doit être adapté, sécurisant, et personnalisé. Pour cela, les situations de ces jeunes sont échangées très régulièrement en réunion éducative et ainsi, les pratiques sont interrogées collectivement. Cela permet une excellente capacité de communication et de confiance en soi et en l'autre.

1.3.1 Le travail avec sa famille

Dans l'intervention du service, la place et le rôle des ressources familiales sont importantes. Selon la nature de la négociation définie avec les parents, les pistes de travail et les modalités de l'action peuvent varier. Ainsi cette proposition de mise au travail peut porter sur différents aspects tels que :

- ⇒ le conseil et l'appui dans les démarches administratives et à aller à leur rencontre. Cette prestation recouvre à la fois une fonction d'orientation et d'implication effective pour, si besoin, accompagner la finalisation des démarches demandées.
- ⇒ le conseil et l'appui dans les démarches d'aides ou de soins personnels : prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin de son enfant est régulièrement au cœur même du processus de restauration de la fonction parentale et de compétences retrouvées dans l'exercice au quotidien de son rôle paternel ou maternel.
- ⇒ l'accompagnement du parent non hébergeant au quotidien : la récurrence de situations de couples séparés, souvent en conflit, détermine régulièrement un double accompagnement.

Dans ce cas, la fonction de médiation et de recherche d'une cohérence éducative entre les parents prédomine.

Sur proposition de l'équipe éducative, chaque parent peut bénéficier d'entretiens avec un psychologue. **Trois mères de famille ont bénéficié d'entretiens psychologiques.**

Ce travail constitue l'AP : Accompagnement à la Parentalité.

Nous avons toujours en projet de développer un Accueil de Jour pour les parents. Quel sens donner à cet espace ? A travers le développement de lien entre le service et les familles, c'est évidemment l'épanouissement, le bien être, l'émancipation de l'enfant que nous visons. Et cela passe par :

- ⇒ créer des relations de confiance avec les parents.
- ⇒ se donner les moyens d'aborder des sujets essentiels, ensemble, pour l'enfant.
- ⇒ valoriser les parents (leur savoir-faire, leurs connaissances, leurs intuitions, ...) en tant que « premiers éducateurs » de leur enfant.
- ⇒ mutualiser les compétences et les ressources entre éducateurs, parents, acteurs du territoire, ...
- ⇒ changer de regard les uns sur les autres.

Le développement du pouvoir d'agir des parents suppose un lâcher-prise de la part du professionnel qui accompagne. Il est important de prendre en compte la condition parentale et de ne pas être trop rigide pour permettre aux parents de trouver leur place, et accepter l'incertitude, laisser le temps aux parents de faire ou de ne pas faire.

Les clés de la réussite d'un tel espace sont :

- ⇒ la mobilisation de différents acteurs du territoire, la complémentarité des compétences.
- ⇒ un engagement partagé par les acteurs du territoire.
- ⇒ un renversement des postures professionnelles : il n'y a pas un sachant et un apprenant. Tout le monde sait quelque chose et tout le monde a à apprendre quelque chose.
- ⇒ la convivialité.
- ⇒ la valorisation des compétences des parents.

Mais comment mobiliser les parents ? Un cheminement idéal : l'information doit être accompagnée et relayée ; un effet boule de neige (les parents convaincus entraînent les autres) ; mobiliser les enfants. Nous avons quelques pistes : animer un temps d'échanges entre parents, proposer un ciné débat, ...

1.3.2 Le travail transversal

Différentes actions sont menées auprès de et avec les parents et leur(s) enfant(s). Elles s'inscrivent dans le système familial identifié comme pertinent pour la mise en œuvre de la mission et de la poursuite des objectifs. Elles supposent un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs gravitant autour.

1.3.3 Actions et éléments significatifs en 2022

Actions :

A partir des besoins qui apparaissent au fil des situations suivies, des moments de réflexion et de recherche, le service met en place des formes d'accompagnement éducatifs divers.

- ⇒ soit ponctuellement et individuellement pour connaître un jeune, lui permettre un autre mode d'expression en le rencontrant dans un autre contexte avec une possibilité de médiatisation (par le jeu, le sport, un repas, ...).
- ⇒ soit collectivement
 - pour les jeunes seuls, par le biais de petits groupes en organisant des activités ludiques, culturelles, sportives, de prévention, d'information, des temps de repas, ou la mise en place de séjour d'une semaine.
 - pour les jeunes et les parents réunis par l'organisation d'activités sur une journée ou de séjours.

L'objectif de ces activités et projets collectifs est de :

- ⇒ faire vivre des temps de séparation.
- ⇒ se découvrir parents et jeunes sous d'autres regards.
- ⇒ mobiliser les énergies de chacun dans des projets positifs, des expériences nouvelles et constructives.

Ces temps constituent l'AJ : Accueil de Jour.

Le travail d'équipe favorise et soutient la recherche de moyens pédagogiques innovants adaptés aux besoins des jeunes et de leurs familles. Notre rôle en ce domaine est non point de nous substituer aux structures existantes, mais de nous situer dans un espace transitionnel spécifique à notre mission de protection de l'enfance : soutenir le développement du jeune et permettre aux parents de se construire en recréant des liens sociaux.

Le service propose également un accompagnement « à l'insertion/à la scolarité ». Cet accompagnement n'a pas pour objectif la réalisation des leçons et des devoirs mais il s'agit d'acquérir des méthodes, de favoriser les rencontres, se réapproprier des savoirs : savoir-être, savoir-faire, de sensibiliser les jeunes sur leurs centres d'intérêts, leur mode d'expression, leur autonomie. Ce temps vise aussi à être un trait d'union entre l'école et les parents et une

ouverture sur un horizon plus large. Il s'agit bien d'un espace d'apprentissage pour le jeune dans lequel il va pouvoir consolider les compétences et les aptitudes requises par et pour les apprentissages.

C'est un lieu où il va pouvoir s'interroger sur ce qu'il est en train d'apprendre à l'école, développer des méthodologies de travail, et faire le lien avec d'autres centres d'intérêts. L'accompagnateur dispose d'une compétence fondée sur l'expérience, une bonne connaissance de l'environnement social et culturel, un bon degré d'information sur le fonctionnement de la scolarité, de la formation professionnelle, ..., un sens aigu de la relation avec les jeunes comme leur famille. Il est à l'écoute, disponible, et sait établir une relation de confiance avec le jeune, la famille et les structures. Ces temps d'accueil se font collectivement les lundis, mardis et jeudis soir et individuellement sur rendez-vous. **7 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement.**

Cinq séjours sur le thème de la création (trois) et de l'écriture (deux) ont été organisés pendant l'année 2022 : un en hiver, deux en été, un en octobre et un en décembre. Des parents ont participé à un séjour. Une fratrie a été regroupée au cours d'un séjour. Trois jeunes d'autres unités de l'association sont également partis avec le service sur des séjours afin de compléter les effectifs. Les séjours sont encadrés par deux travailleurs sociaux pour un groupe de sept à neuf jeunes et/ou parents. (Cf. Documents)

L'association a loué, du 10 Juillet au 20 Août, un mobil-home sur un camping de Montier En Der. Il était mutualisé sur toutes les unités mais sur des temps de trois à cinq jours, nous avons proposé à deux familles et à deux jeunes couples de partager un moment convivial, en dehors du domicile.

Sur les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les vacances, des temps d'activités sont organisés souvent précédés d'un repas. **Une activité a été organisée sur tous les mercredis hors périodes de vacances scolaires et treize sur les temps de weekends.** Ce sont des moments d'apprentissage, d'échanges mais également de convivialité.

Quatre temps d'activité Parents/Enfants ont été organisés sur les weekends autour de jeux de société, d'ateliers pâtisserie et d'un loto.

Sur ces temps d'activité, une chorégraphie en partenariat avec un animateur UFOLEP a été créée et elle a été présentée sur la Place de l'Hôtel de Ville le 19 Mai. Parents, jeunes et professionnels de l'AJA étaient conviés à participer. (Cf. Document)
Une « Caisse à Savon » a été « construite » par certains jeunes du service et exposée pendant la manifestation « les 48H automobile ». (Cf. Documents)

Une autre activité singulière a été mise en place : les jeunes scolaires ont participé à la rénovation et à la décoration de la salle à manger et cuisine du service.

De plus en plus, l'équipe devient un élément mobilisateur pour les autres unités afin de créer une dynamique de mutualisation et de transversalité.

Éléments significatifs :

25 audiences se sont tenues. **38 rendez-vous avec l'ASE** ont eu lieu. **97 rendez-vous** auprès des professionnels du Pôle Psychologique ont été honorés.

Sur les 73 mesures, **onze jeunes sont devenus majeurs.**

Six (3 filles et 3 garçons) n'ont pas souhaité signer de Contrat Jeune Majeur. Inscrit dans un parcours de placement et d'accompagnement éducatif sur une longue durée, quatre d'entre eux veulent faire une « pause » et considèrent avoir les compétences et les personnes ressources pour cheminer seuls. Deux d'entre elles attendaient patiemment leur majorité pour quitter le domicile de leurs parents et mettre en œuvre leur projet d'émancipation sans « barrière familiale » possible.

Trois jeunes (2 filles et un garçon) ont signé un Contrat Jeune Majeur avec les services de l'ASE et bénéficient d'une mesure AJAP. Cette stratégie est rendue possible par le RSE, conscient de l'importance de maintenir le lien avec le travailleur social présent dans l'environnement du jeune. Il s'agissait pour eux d'être accompagnés dans leur accession à une plus grande autonomie ; une intègre le dispositif « Le Passage », une celui « Jeune Majeur de Clair Amitié » et le dernier le dispositif « Appartement en sous location » de l'AJA.

Un jeune majeur a bénéficié d'un accompagnement éducatif en milieu ouvert afin d'être soutenu, conseillé, rassuré dans sa reprise de lien avec sa mère, absente de sa vie depuis plusieurs années. Il est d'ailleurs parti vivre à son domicile.

Une jeune majeure, orientée sur la structure Espace Gérard Doucet de l'AJA, a été accompagnée dans son projet de « vie dans un logement autonome avec son petit copain ». L'équipe du service AJAP a pris le relais afin de consolider ce projet et de l'accompagner dans ses démarches.

1.4 Inscription du dispositif dans le territoire

L'action du service s'inscrit dans un travail de réseau et de partenariat. Les premiers partenaires souhaités sont l'enfant et sa famille. Les intervenants ne peuvent déterminer d'emblée les ressources qu'il faudra mobiliser pour une situation. Parmi les plus fréquemment mobilisées en cours d'intervention, on retrouve : la famille élargie, l'Education Nationale, les Missions Locales, les Centres de formation, les établissements ou services spécialisés, les assistants sociaux scolaires ou CPE. Cette dimension Partenariat/réseau n'est possible et nécessaire à mettre en œuvre qu'à la condition que le travail en équipe soit effectivement opérant, car constitutif d'une altérité dans le champ social. Ce n'est en effet, qu'à partir d'une élaboration collective, garantie institutionnellement, que le travailleur social, fort de son identité et d'une position/parole, peut venir enrichir et s'enrichir du regard et de l'appréciation des autres partenaires institutionnels et du réseau dans lequel est inscrite la famille. C'est ainsi une manière de poursuivre cette approche plurielle des situations en y incluant la prise en compte des ressources propres de la famille et sa capacité à les mobiliser. Le service n'est pas un monde à part. IL doit effectivement prendre en compte l'inscription sociale et culturelle des familles et ainsi prendre part à son niveau, à une meilleure insertion de celle-ci, gage de son autonomie.

1.5 Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Orientation à la sortie							
Main levée/Famille	Départ autre département	PLACEMENT NT	Séjour de rupture	Majorité / famille	CJM/FJT/Le Passage/Clair Amitié	Logement autonome	Autre
19	3	4	0	4	2	1	0

1.6 Perspectives

Comme le montre le tableau ci-dessous, le dispositif de l'AJAP est un dispositif reconnu et sollicité par les juges des enfants. Il est en constante évolution.

Année	Nb de Mesure	Judiciaire	%	Administratif	%
2013	29	25	86%	4	14%
2014	40	37	92%	3	8%
2015	44	39	89%	5	11%
2016	49	39	80%	10	20%
2017	54	41	76%	13	24%
2018	44	34	77%	10	23%
2019	50	46	92%	4	8%
2020	61	58	95%	3	5%
2021	72	59	82%	13	18%
2022	73	51	70%	22	30%

Donc naturellement, augmenter notre capacité d'accueil peut être une perspective pour l'année 2022 car elle répondrait à un besoin de terrain et permettrait d'« absorber les situations en attente ». Cette augmentation serait synonyme de recrutement.

Afin de doter le service d'outils pertinents, d'autres perspectives sont à engager.

⇒ Le Repli

- Tout au long d'une mesure, en cas d'incident (difficulté ponctuelle, situation de crise, ...), l'équipe éducative pourrait prendre une décision de repli : une mise à distance du jeune de son milieu familial. Le Pôle des Solidarités serait alors immédiatement informé de cette décision et prendrait les dispositions nécessaires. En situation de repli, l'hébergement du jeune serait assuré dans un cadre institutionnel : espace de repli au sein de l'association. Le repli interviendrait dans une situation de tension, de conflit pour le jeune qui doit alors être protégé. L'accueil en temps de repli ferait l'objet d'une procédure spécifique exposée aux parents et aux jeunes. Il s'agirait d'un accueil ponctuel qui ne devrait pas excéder 3 à 10 jours selon la situation nécessitant le repli.

⇒ L'appartement parental :

- Pendant la mesure, avoir un espace pour proposer ponctuellement et pour un temps défini un accompagnement à la parentalité peut être un « outil » précieux pour l'équipe. Il s'agirait de permettre à des parents, à une mère dépassée et en difficulté, à un père peu présent et peu investi dans l'éducation de son enfant de maintenir, voire de renforcer, les fonctions parentales en favorisant les interactions parent/enfant, prévoir des rencontres à des moments différents de la journée pour partager un jeu, un repas, une soirée, une nuitée. Ce lieu apporterait sérénité et sécurité puisqu'il serait au sein d'une institution encadrée par de professionnels.

Ces outils sont toujours au stade de la réflexion. Pourtant, à moyen terme, l'appartement parental va être mis en œuvre et sera mutualisé sur toutes les unités de l'association. Pour le second, il reste un outil théorique ; il pourrait venir répondre à des besoins mais, jusqu'à présent, grâce à une grande collaboration entre tous les services associatifs et départementaux, une solution adaptée est proposée.

8. DISPOSITIF APPARTEMENT ESPACE GERARD DOUCET

Ce dispositif, créé en 2012, est une unité d'hébergement d'une capacité de sept jeunes âgés de 16 à 21 ans. Il est singulier par rapport aux autres unités de vie de l'association car il est mixte. Il s'organise sur deux étages avec des espaces privatifs et des espaces communs. Les espaces privatifs sont les chambres avec douche, lavabo et sanitaire. Elles sont au nombre de sept. Sur chaque étage, il y a un espace cuisine, un espace détente, une buanderie. Ces espaces sont partagés donc instaurer des relations de respect, de vivre ensemble, de savoir-être et de savoir-faire est indispensable afin d'éviter les tensions entre les hébergés. Le dispositif accompagne également 3 jeunes en appartement autonome dans le cadre d'un agrément d'Inter-Médiation Locative nous autorisant à pratiquer la sous-location.

L'action du service s'inscrit dans les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance notamment pour « apporter un soutien matériel, éducatifs et psychologique aux mineurs, à leur famille, et aux jeunes majeurs confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre leur équilibre ». Il s'agit d'accompagner les jeunes dans l'acquisition progressive de leur autonomie, dans l'étayage de leurs engagements.

L'équipe vise :

- ⇒ la construction et le suivi d'un projet scolaire et/ou professionnel en vue de l'entrée dans la vie active.
- ⇒ l'inscription dans la société.
- ⇒ la capacité à gérer un budget, une vie sociale, le quotidien.
- ⇒ l'individuation de la personne et le soutien à l'être psychique.

Elle s'appuie sur la demande du jeune et la confiance réciproque.

Une procédure d'admission est mise en place. L'Aide Sociale à l'Enfance oriente le jeune sur notre structure. Il lui est demandé de rédiger une lettre expliquant sa situation, son projet sociale et professionnelle et ce qui motive son orientation. Il est ensuite reçu par la cheffe de service accompagnée des deux travailleurs sociaux référents. Il visite également les locaux. La situation est présentée en réunion éducative et elle est discutée. En fonction des échanges, un avis favorable ou défavorable est donné à la candidature.

1.1 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe est composée de quatre travailleurs sociaux de formations différentes et d'expériences diverses ce qui lui permet d'intervenir sur des champs différents, d'avoir une analyse professionnelle riche, un regard croisé et une approche globale de la situation. Deux professionnels sont référents des jeunes ; les deux autres orchestrent la vie quotidienne. L'équipe a fait l'objet d'une refonte avec des départs à la retraite et des recrutements de nouveaux salariés. L'équipe dispose d'un espace bureau avec un poste de travail. Les référents ont un téléphone portable.

Au cours de l'année, cinq stagiaires, de formation différente (2 AES, 2 BTS en ESF et 1ES), sont venues successivement rejoindre l'équipe éducative. Cela a permis de proposer une prise en charge individuelle des jeunes plus régulières et soutenues dans l'accompagnement aux démarches extérieures

1.2 Profils des jeunes accompagnés

7 filles et 8 garçons ont été accueillis sur la structure.

Capacité d'accueil	10
File active 2022	15
Âge moyen	18
Durée moyenne d'accompagnement	12 mois

Origine des mesures		
AP	JE	Contrat jeune majeur
0	10	5

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD
0	0	1	1	0

Lieu de vie de l'enfant à l'admission				
Famille	Famille d'accueil	MECS	FJT	Autres
3	4	8	0	0

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département
7	2	3	1			

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée							
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, MFR, E2C, ...)	Apprentissage/ Formation	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Sans projet	Demandeur d'emploi	CDD	CDI
5	1	5	2	2	0	0	0

Il est à souligner que le public des jeunes sortants de famille d'accueil correspond pleinement à l'accompagnement à l'accession à l'autonomie proposé au sein de l'espace Gérard Doucet.

1.3 Modalités d'accompagnement

L'action se décline dans les termes suivants :

- ⇒ la contractualisation de notre action avec le jeune.
- ⇒ la co-construction d'un projet d'accompagnement personnalisé.
- ⇒ l'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique.
- ⇒ l'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun.

- ⇒ la disponibilité.
- ⇒ l'attention à la personne.

1.3.1 La contractualisation

Le contrat est un outil qui permet d'établir les engagements moraux de chacun et offre la possibilité d'évaluation et de souligner les temps forts et/ou faibles de son parcours.

1.3.2 Le projet d'accompagnement personnalisé

La co-construction du projet signifie qu'il est fait l'objet de concertation et d'élaboration du jeune et de l'éducateur référent. La Cheffe de service est le garant de ce projet.

Il est le fil conducteur qui guide le jeune et sa famille tout au long du placement. A partir d'une évaluation des attentes, des besoins, des souhaits du jeune, une stratégie éducative et des hypothèses d'intervention se dégagent. Il n'est pas inerte. Sans cesse, il est ré - interrogé, réévalué afin de répondre au mieux à la situation.

1.3.3 L'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique

Le soutien psychologique et son articulation avec l'accompagnement éducatif favorisent un travail psychique, qui vise le positionnement du jeune en tant que sujet dans son histoire, dans ses projets et dans la société. Cette articulation apporte à chaque pratique et enrichie notre compréhension du jeune accueilli. Ainsi, l'insertion sociale de chaque jeune tend à se réaliser par l'affirmation d'une identité singulière et une individuation, dans le respect du rythme de chacun et de ses capacités à se mobiliser.

Trois jeunes ont bénéficié, sur l'année 2022, d'un soutien psychologique auprès du pôle de professionnels conventionnés par l'association. Un suivi a été interrompu à l'initiative d'un jeune après une séance. Pour les autres, le suivi a permis d'apporter un soutien à leur mal-être et d'aiguiller l'équipe éducative dans sa prise en charge.

Deux autres ont bénéficié d'un suivi sur l'extérieur, soit en Centre Médico Psychologique, soit sur leur lieu de scolarisation spécialisée.

1.3.4 L'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun

La structure se veut un lieu d'accueil « tourné vers l'extérieur » en favorisant l'inscription des jeunes « dans le droit commun » ; cet accès se fait progressivement mais il est indispensable afin de préparer au mieux le jeune dans son projet d'insertion.

1.3.5 La disponibilité

Les jeunes ont besoin d'une présence encore importante d'adultes référents. L'autonomie s'accompagne d'une grande disponibilité des professionnels.

1.3.6 L'attention à la personne

Dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le fonctionnement du service se veut à l'écoute des évolutions de la situation de chacun. L'expression des jeunes, collective ou individuelle, est toujours favorisée.

1.4 Actions et éléments significatifs de 2022

Sur cette année 2022, une attention particulière a été accordée pour la mise en place d'actions collectives. Elles se déclinent sous différentes formes : les administrations, la vie quotidienne, le logement, les droits et les devoirs, apprendre à cuisiner, la gestion d'un budget, l'emploi, la santé. Elles s'appuient sur des jeux, sur des débats, l'intervention de professionnels extérieurs. Elles ont lieu chaque lundi, mardi, mercredi et jeudi. Il s'agit d'apporter aux jeunes les informations nécessaires et les outils pour leur vie future. Elles ne sont pas rendues obligatoires mais elles sont fortement conseillées.

Rares sont les jeunes qui se sont opposés pour participer. Parfois, ils souhaitent donner l'image de « savoir » et ainsi, prétextent ne pas avoir besoin de participer. Mais cette image s'efface rapidement lorsque le référent de l'action leur pose quelques questions. Il est parfois difficile de les mettre en place car les jeunes ne sont pas toujours disponibles au regard de leurs obligations scolaires ou professionnelles. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que ces actions sont bien accueillies car perçues très utiles et riches d'enseignement par les jeunes.

L'équipe éducative a pu observer que les jeunes orientés en 2022 ont peu de lien social sur l'extérieur et éprouvent des difficultés à « occuper leurs temps libres ». Ils sollicitent souvent les adultes. Les réseaux sociaux et les écrans prennent une place très importante dans leur quotidien et il est difficile de venir les concurrencer. Les liens qu'ils entretiennent avec l'extérieur sont très souvent virtuels. Certains se mettent en scène sans percevoir les mises en danger. Ils pensent savoir utiliser les réseaux sociaux mais ils n'appréhendent aucunement les risques. Comptes publics, comptes privés ? Certains ne font pas la différence.

Il est à noter également une progression du nombre de jeunes orientés ayant un profil relevant d'institution spécialisée tel que ITEP et IMPRO. Cela implique une adaptabilité de l'équipe dans l'accompagnement proposé. Il doit être plus soutenant et soutenu.

Les difficultés liées au passage à l'âge adulte sont marquées chez les jeunes et en particulier, pour ceux suivis dans le cadre de la protection de l'enfance, déjà fragilisés, disposant de moins de ressources familiales et sociales et pour qui le passage à la vie autonome est « rapide et brutal ». Il s'agit bien souvent de passer d'une vie entourée d'aides, de lieux sécurisants, à une vie, seul et source d'angoisse pour beaucoup. C'est pourquoi, proposer une autre étape dans l'accession à l'autonomie est importante - étape où le poids du collectif et celui des professionnels deviennent de moins en moins lourds ». Cette étape se construit sous forme d'hébergement diffus en individuel. Une location de trois appartements est budgétisée.

Le dispositif des trois appartements en sous location s'est progressivement mis en œuvre sur le premier trimestre 2022. L'association dispose désormais de deux appartements loués auprès de bailleurs sociaux et un auprès d'un propriétaire privé. Les locations se sont étalées de septembre 2021 à février 2022. Deux jeunes ont intégré ce dispositif alors qu'ils étaient hébergés sur notre structure semi-collective. Ils sont en Contrat d'apprentissage donc ils ont un salaire mensuel fixe. Ce dispositif est fort d'expérience pour eux pour s'approprier, de façon concrète, les notions essentielles en matière de logement, tant au niveau des démarches administratives que la gestion budgétaire.

Le dispositif de sous location prend tout son sens en termes de « sécurisation de parcours » pour un jeune pour lequel des incidents ont été rencontrés sur cette année (problématique santé, baisse de ressources, vie sociale et familiale fragilisée).

Il est à noter également la difficulté pour sortir de ce dispositif et aller vers un logement de droit commun. Les bailleurs ne disposent que de très peu de logements aux typologies correspondantes aux recherches et profils des jeunes. Ils souhaitent ne pas intégrer un logement dans un quartier « dit prioritaire ». Alors, ils se « replient » sur le parc privé. Malgré les dispositifs d'aide et d'assurance existants comme la garantie visale, le loca-pass, les aides au logement, ces bailleurs sont très réticents à louer un bien à ces jeunes qui pourtant, semblent offrir des garanties comme des ressources stables, une stabilité dans l'emploi (CDI).

1.5 Motif de l'arrêt de l'accompagnement

Motif d'arrêt				
Mainlevée du placement	Fin de CJM à la demande de l'ASE	Fin de CJM à la demande du jeune	Poursuite du CJM sur un autre dispositif (Passage, Clair Amitié, ..)	Sortie à la majorité sans CJM
0	1	0	4	0

1.6 Domicile des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Domicile des jeunes à la sortie					
Famille	FJT/ Foyer Hébergement	Logement chez un tiers	Logement individuel	CHRS	Autres
1	0	1	2	1	0

1.7 Perspectives

Dans un avenir proche, pouvoir proposer une autre forme de prise en charge pour ces jeunes en voie d'autonomisation est en réflexion au niveau de l'équipe. L'autonomie est un long chemin à parcourir. Nous mesurons l'autonomie à la capacité de faire les choses par soi-même et à prendre les bonnes décisions qui nous font grandir. Dans leur passage vers le monde adulte, les jeunes ont besoin de conseils, de soutien, d'encouragements et pour certains, cela est synonyme d'inquiétude.

Proposer quelques périodes d'expérimentation sur un logement intermédiaire privilégié, servant de lieu d'apprentissage entre le départ d'EGD collectif et un logement individuel en sous location, peut constituer un « filet de sécurité » et permettre une réassurance pour les jeunes sans réseau de sociabilité autre que le collectif.

9. SERVICE ADMINISTRATIF, RH ET FINANCIER

1.8 Bilan Social

Les chiffres présentés sont extraits du logiciel Cegi alfa qui est déployé depuis le 01 janvier 2020. Notre date de référence pour nos données et nos explications est la date du 31/12/2022.

Afin que notre association maintienne une activité de qualité la répartition optimale de tous les salariés se compose ainsi :

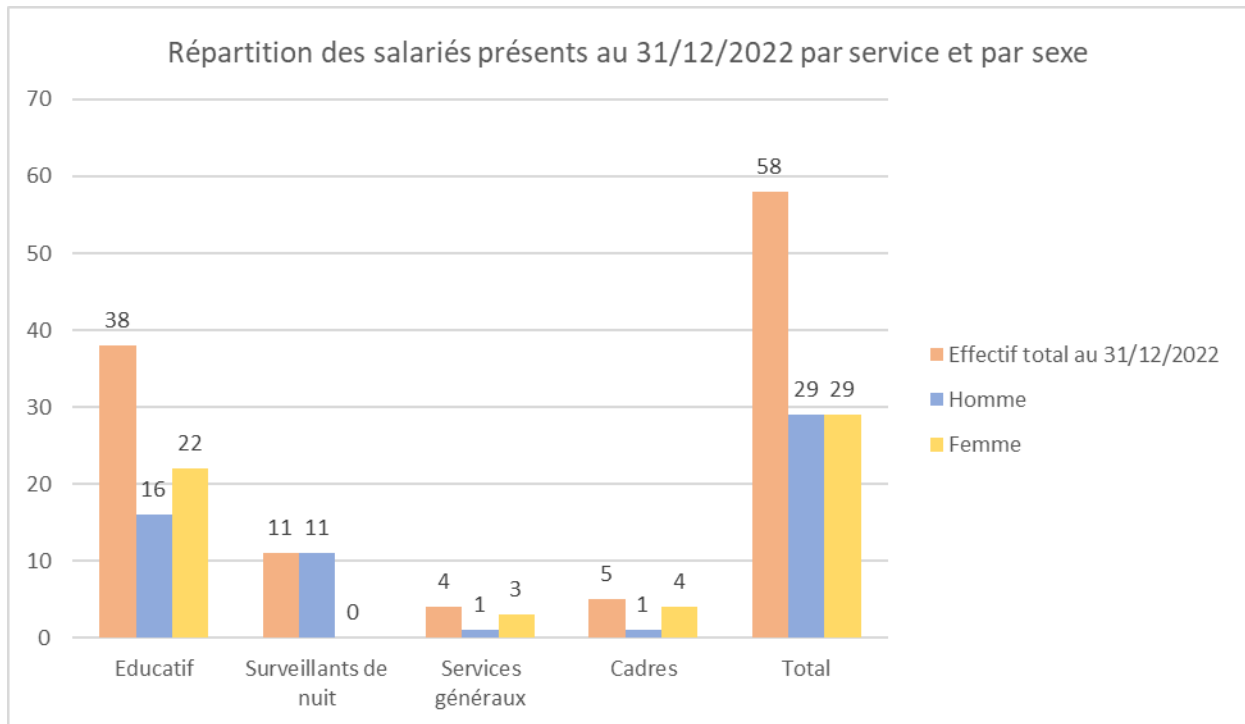
- ⇒ 1 ETP Directeur
- ⇒ 1 ETP Adjoint de direction éducatif
- ⇒ 1 ETP Responsable administratif et financier
- ⇒ ETP Chefs de service éducatif
- ⇒ 24 ETP Educatifs sur Hébergements
- ⇒ ETP Maitresses de Maison
- ⇒ ETP Educatifs AJAP
- ⇒ ETP Educatifs aux appartements Espace Gérard Doucet
- ⇒ 3 ETP Administratifs
- ⇒ 1 ETP Agent de maintenance
- ⇒ 9 ETP Surveillants de nuit.

Soit un total de 54 ETP, en 2022, effectif identique aux années précédentes. En 2023, nous avons un ETP supplémentaire suite à l'arrivée d'une infirmière qui a rejoint notre équipe.

Effectif global

Le fonctionnement de notre association s'appuie sur les effectifs suivants au 31-12-2022

	Effectif total au 31/12/2021	Effectif total au 31/12/2022	Homme	Femme
Educatif	42	38	16	22
Surveillants de nuit	9	11	11	0
Services généraux	4	4	1	3
Cadres	5	5	1	4
Total	60	58	29	29



Les postes éducatifs sont les plus nombreux au sein de l'AJA.

38 salariés sont embauchés en CDI pour des fonctions éducatives. Cette répartition représente + de 65% du personnel total de notre association.

La répartition homme/ femme est stable et quasi égalitaire.

En moyenne la répartition homme/femme du personnel sur l'année se décline ainsi pour 54 salariés titulaires :

	ETP Total 2021	ETP Total 2022	ETP Homme	ETP Femme
Nombre d'ETP moyen	54	54	26	28

La répartition homme/ femme est stable et quasi égalitaire, tout comme nous pouvons le constater en 2021.

Embauches dans l'année 2022

Embauches dans l'année 2022

Nombre de nouveaux contrats	Total 2021	Total 2022	Homme	Femme
Nombre de CDI signés	6	1	0	1
Nombre de CDD signés	75	114	85	29
Nombre contrat d'apprentissage	0	1	1	0
Nombre de contrats intérim	0	1	0	1
Total	81	117	86	31
Nombre de salariés embauchés	Total 2021	Total 2022	Homme	Femme
Nombre de salariés embauchés en CDI	6	1	0	1
Nombre de salariés embauchés en CDD	29	24	13	11
Total	35	25	13	12

En 2022, 24 personnes ont été embauchées en CDD et parmi elles 1 salariée a concrétisé son CDD par un CDI suite à un départ de professionnel en poste. Nous n'avons pas créé de poste supplémentaire.

En 2022, nous avons eu recours à l'intérim sur plusieurs mois sur une fonction administrative. Nous avons besoin d'une personne remplaçante suite à un arrêt de longue durée avec des compétences spécifiques, indispensables pour la gestion optimale de notre association.

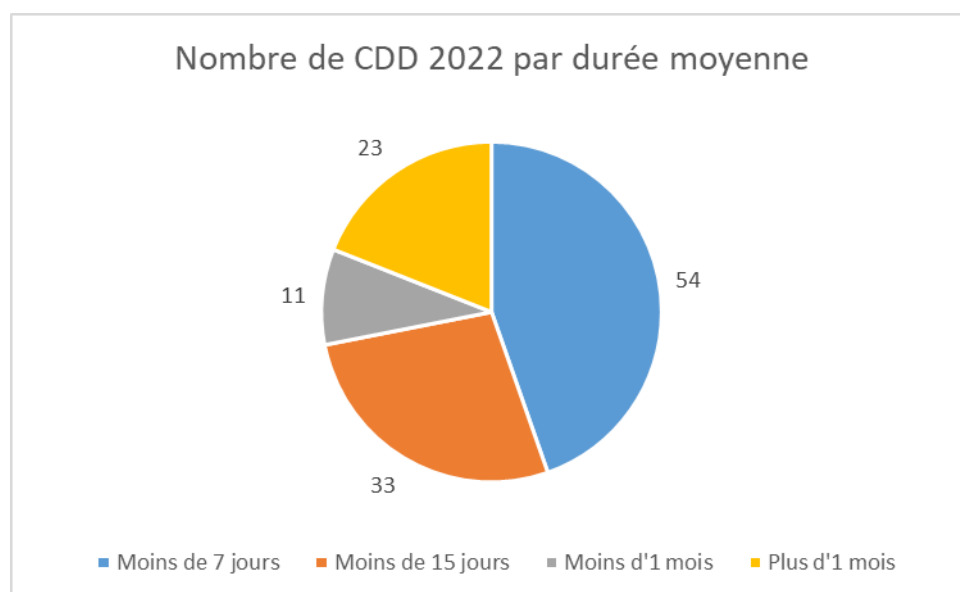
L'AJA a conscience du coût de l'intérim mais la conjoncture économique actuelle et le manque de personnel ayant des connaissances spécifiques ne nous a pas permis de faire autrement. Hormis pour cette salariée remplacée, l'AJA ne fonctionne pas avec de l'intérim classique. L'AJA conserve son partenariat avec le GEDA 10 (Association pour le Groupement Employeur pour le Développement Associatif de l'Aube) lors de besoins spécifiques pour l'entretien de nos locaux.

On remarque également le nombre très important de CDD établis, 114 CDD signés. Soit une augmentation de 44% par rapport à 2021. Tous ces contrats sont rédigés après le 3ème jour d'arrêt maladie, ceci pour palier la carence de non remboursement de la sécurité sociale ou lorsque nos salariés sont en formation. Pour rappel, cette charge de travail supplémentaire (rédaction des contrats, déclaration préalable à l'embauche) est effectuée par une seule agent. Notre assistante RH.

Durée moyenne des contrats en CDD signés au sein de l'association :

Durée moyenne des contrats cdd 121 cdd		
	Nombre de CDD 2021	Nombre de CDD 2022
Moins de 7 jours	35	54
Moins de 15 jours	13	33
Moins d'1 mois	9	11
Plus d'1 mois	18	23
Total	75	121

114 contrats en CDD ont été signés en 2022. Le total de 121 sur ce tableau ci-dessus, s'explique par les contrats signés avant le 01/01/2022.



Comme vous pouvez le constater, les CDD sont en grande partie inférieure à 7 jours. Les cheffes de services essaient dans un premier temps de modifier les plannings des salariés titulaires en poste. Nous avons aussi recours aux changements d'unités pour les salariés Et si aucune solution n'est trouvée en interne, nous avons alors recours aux CDD.

Lors d'une première embauche, si les personnes embauchées en CDD, n'ont jamais travaillé au sein de notre association, Elles sont en binôme avec un titulaire pendant une journée/ nuit
Cela permet aux professionnels et aux enfants de faire connaissance et comprendre notre fonctionnement.

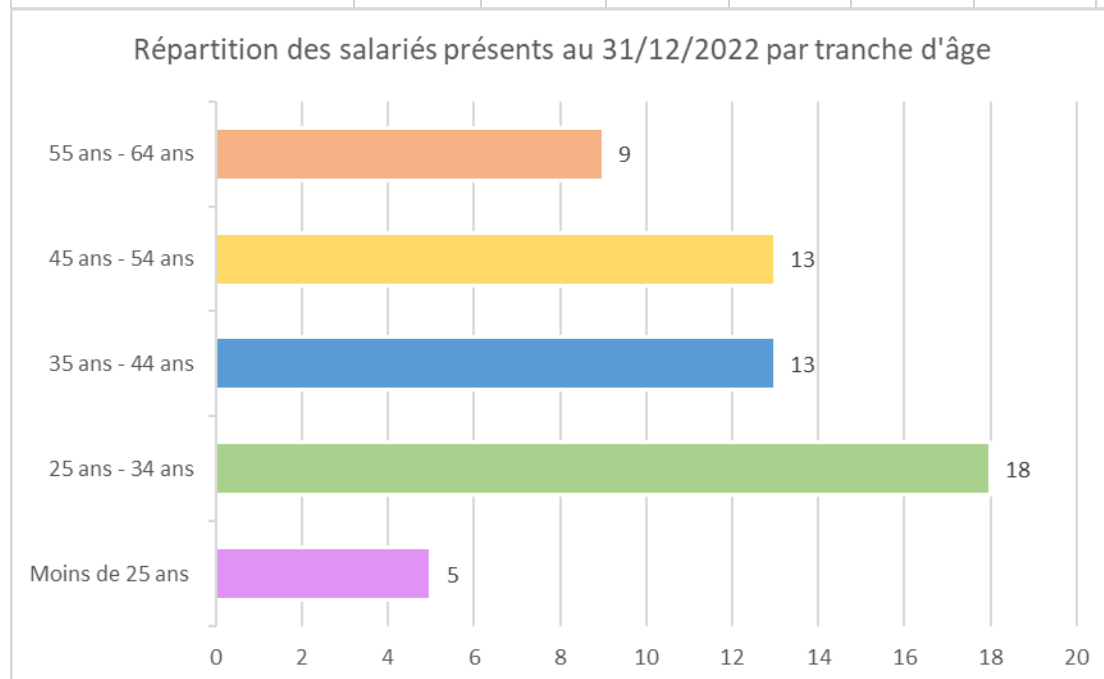
La formation en 2022

L'AJA accorde une place toute particulière à la formation de ses salariés et cela tout au long de l'année. Ces formations peuvent être gratifiantes, et surtout elles permettent de compléter les compétences de nos salariés. Cette année, 3 Surveillants de Nuit suivent une formation pour compléter leurs pratiques. Tous nos salariés (hors administratif) ont bénéficié d'une formation sur le Quotidien en MECS et sur L'Analyse des Pratiques Professionnelles. Nous avons bénéficié aussi d'un accompagnement pour la mise en place de notre projet d'Etablissement. Cet accompagnement a mobilisé un échantillon de salariés de tous horizons, (Surveillants de Nuit, Maitresse de Maison Administratif et Educatifs). L'intérêt est de comprendre le métier de chacun, l'intérêt des procédures qui sont mises en place. Toutes ces formations sont dispensées dans nos locaux afin de limiter les frais.

Des salariés ont pu aussi sur 2022, assister aux formations dispensées par la Croix Rouge sur la formation de « Equipier de première intervention » et la formation de « Sauveteur Secouriste au Travail ». Tout au long de l'année, nous encourageons vivement nos salariés à utiliser la VAE pour valider leurs connaissances, et aussi valoriser leur travail quotidien.

La Pyramide des Ages

Pyramide des ages	Moins de 25 ans	25 ans - 34 ans	35 ans - 44 ans	45 ans - 54 ans	55 ans - 64 ans	65 ans et plus	Total
Nombre de salariés au 31/12/2022	5	18	13	13	9	0	58
Homme	1	10	7	8	3	0	29
Femme	4	8	6	5	6	0	29



42% des salariés ont moins de 34 ans au 31.12.2022.

59% de nos salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté au sein de l'AJA.

Les départs en Retraite

En 2021, un salarié est parti en retraite après avoir soldé ses congés. Ce salarié a été remplacé en septembre 2020. Pour 2022, pas de départ en retraite.

En 2023, un salarié demandera ses droits à la retraite.
Pour les prochaines années, nous attendons le décret pour connaître la date de départ de nos salariés en retraite.

Nature des fins de contrats

Tous contrats Modifications, suspensions ou ruptures de contrat en 2022	Total	Homme	Femme
CDI	3	3	0
CDD	114	84	30
Contrat d'apprentissage	1	1	0
Intérim et GEDA 10	0	0	0
Total	118	88	30

En 2022, 118 contrats de travail ont été modifiés ou suspendus. Ce chiffre est important et il croît d'année en année, depuis 2019. En 2021, 78 contrats avaient été modifiés. En 2020 seulement 37 contrats de travail avaient été modifiés et en 2019 seulement 23. Cette augmentation est due principalement aux différents contrats qui ont dû être réalisés sur des courtes durées. Les cheffes de service essaient toujours d'aménager les plannings si cela est possible. Dans le cas contraire nous n'avons pas d'autre choix que de recourir à des embauches en CDD. Cette organisation permet de minimiser les coûts sur le Groupe 2 de notre Budget Annuel. « Dépenses afférentes aux charges de personnel »

Cependant, il y a un effet pervers à cette gestion. Le nombre de CDD augmentant considérablement, le travail du service administratif croît de façon exponentielle alors que ce service est déjà sous doté en terme de nombre d'ETP.
Seulement 1 Assistante RH, 1 Secrétaire et 1 Agent comptable, 1 Agent Technique et 1 R.A.F.

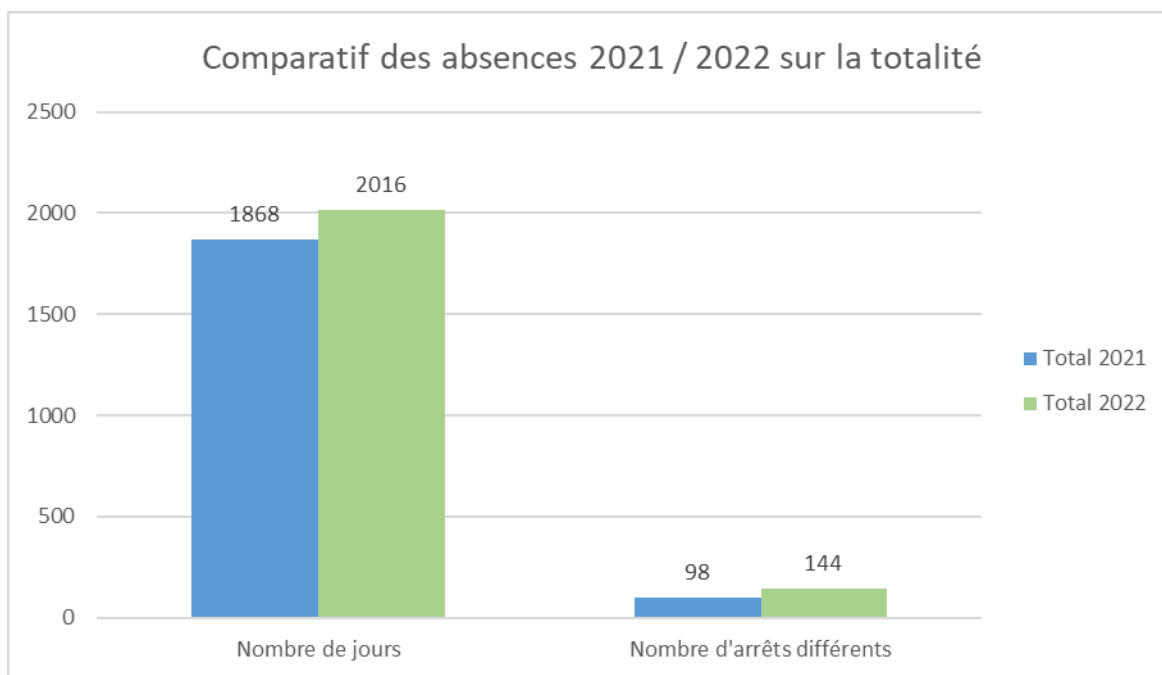
Les Absences

Les absences sont nombreuses, il faut analyser la cause de ces arrêts.

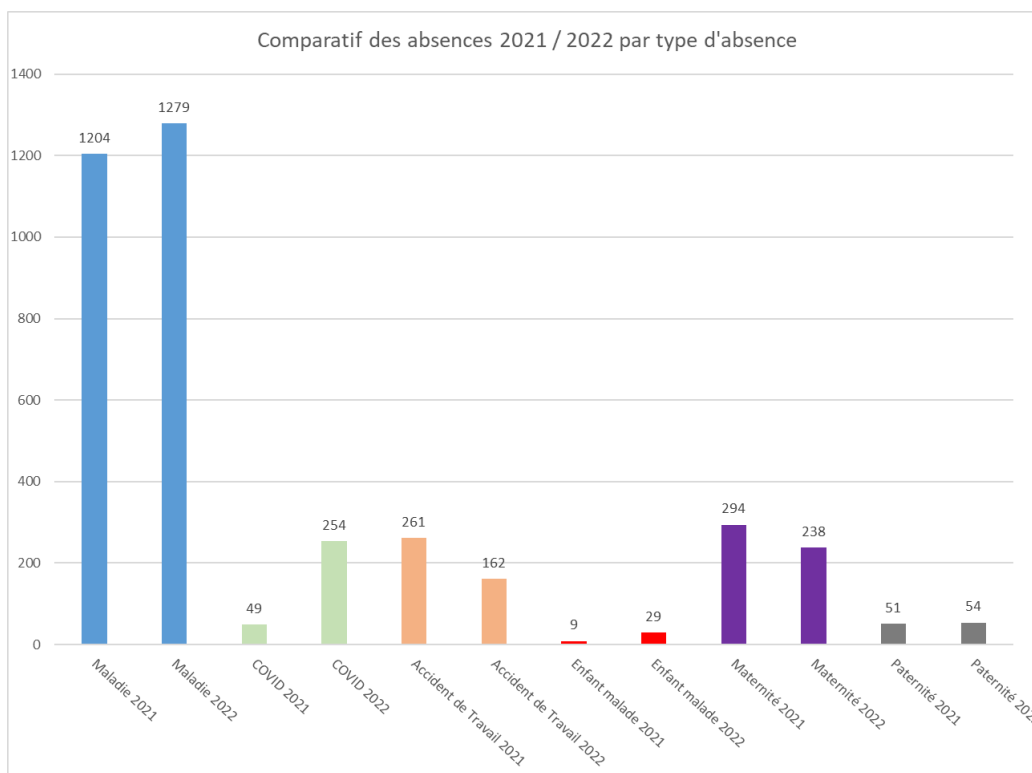
Cause des arrêts :

	Total 2021	Total 2022	Maladie 2021	Maladie 2022	COVID 2021	COVID 2022	Accident de Travail 2021	Accident de Travail 2022	Enfant malade 2021	Enfant malade 2022	Maternité 2021	Maternité 2022	Paternité 2021	Paternité 2022
Nombre de jours	1868	2016	1204	1279	49	254	261	162	9	29	294	238	51	54
Nombre d'arrêts différents	98	144	74	84	7	33	4	3	6	17	2	1	5	6

Comparatif entre 2021 et 2022 du nombre de jours d'arrêt de travail et le nombre d'arrêts de travail différents.



Comparatif d'absences par type d'absence entre 2021 et 2022



L'absentéisme est en augmentation.

En 2022, 2016 jours d'absence pour 144 arrêts de travail. Nous établissons donc qu'un arrêt de travail est en moyenne de 14 jours.

Le nombre de jours d'arrêt croît d'année en année. En 2020, nous comptons 1188 jours d'absence à l'AJA, et en 2022, 2016 jours d'arrêts. Soit une évolution de +69%.

Le nombre d'arrêt est plus important qu'en 2020 et qu'en 2021. En 2021, 98 arrêts différents alors qu'en 2022 144 arrêts différents. Ceci représente +46% du nombre d'arrêt différent.

Cette donnée est à prendre au sérieux puisque les arrêts inférieurs ou égal à 3 jours ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et l'absence de carence pour les salariés génère un coût supplémentaire pour l'association. Ces arrêts génèrent aussi une masse de travail supplémentaire dans la gestion des plannings et pour la fonction RH, puisque tous ces arrêts sont déclarés auprès des instances.

1.9 Bilan financier

Le cadre réglementaire proposé par l'Autorité de Contrôle et de Tarification ne permet pas d'obtenir une vision budgétaire globale des activités de l'association. Or, les différents dispositifs éducatifs portés par l'association ont évolué au regard des besoins du territoire et des commandes du département en partant d'un dispositif unique, celui de l'hébergement.

D'une association mono-établissement, le budget a été éclaté une première fois avec la création de l'AJAP. Ces budgets ont de nouveau été éclatés avec l'ouverture du SAI, puis redéfinis avec la fermeture du dispositif en 2016. Enfin, un nouvel éclatement budgétaire s'est opéré en 2020 avec la séparation du dispositif Espace Gérard Doucet du budget hébergement.

C'est pourquoi il nous paraît essentiel de maintenir une analyse budgétaire globale qui correspond mieux au fonctionnement actuel de l'association. Cette vision globale s'inscrit pleinement dans la démarche de Budget Base Zéro que nous menons actuellement avec le département, en vue du passage en CPOM prévu pour 2024

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un comparatif par groupe entre les charges 2021 et 2022 au regard des Budgets Exécutaires. Sa lecture mérite quelques explications. En effet, il est nécessaire de rappeler que la prime Ségur, à la demande du Département, n'a pas été intégré dans les budgets exécutoires. Ainsi, l'analyse des dépenses du groupe II (qui intègre la prime Ségur versée aux salariés) est biaisée par rapport au budget exécutoire.

De manière générale, nous constatons une stabilité de nos dépenses en 2022, et ce, malgré un contexte économique qui se dégrade. En effet, en première lecture, le total de nos charges s'élève à 3 516 383€, entraînant un dépassement de 7,48% par rapport au BE. Cependant, comme expliqué plus avant, le versement de la prime Ségur, soit 177 953€, est intégré dans nos charges, mais pas au BE. **Ainsi, hors Ségur, le dépassement de budget s'élève à 2,04%, soit sensiblement identique à 2021 (1,98%).**

	BP ACCORDE 2021				REEL 2021				DELTA 2021				
	Internat	AJAP	EGD	total	Internat	AJAP	EGD	total	Internat	AJAP	EGD	Montant	En %
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	255 885,17	100 540,77	71 079,21	427 505,15	284 541,02	54 356,00	47 073,12	385 970,14	28 655,85	-46 184,77	-24 006,09	-41 535,01	-9,72
TOTAL GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 444 982,56	505 219,36	364 272,55	2 314 474,47	1 607 503,82	476 590,38	321 773,01	2 405 867,21	162 521,26	-28 628,98	-42 499,54	91 392,74	3,95
TOTAL GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	276 897,34	85 800,00	76 915,91	439 613,25	317 147,99	84 937,29	50 617,29	452 702,57	40 250,65	-862,71	-26 298,62	13 089,32	2,98
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 2021	1 977 765,07	691 560,13	512 267,67	3 181 592,87	2 209 192,83	615 883,67	419 463,42	3 244 539,92	231 427,76	-75 676,46	-92 804,25	62 947,05	1,98
	BP ACCORDE 2022				REEL 2022				DELTA 2022				
	Internat	AJAP	EGD	total	Internat	AJAP	EGD	total	Internat	AJAP	EGD	Montant	En %
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	259 723,99	102 048,00	72 145,50	433 917,49	283 100,31	53 427,77	48 820,22	385 348,30	23 376,32	-48 620,23	-23 325,28	-48 569,19	-11,19
TOTAL GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 466 902,44	516 843,32	369 678,03	2 353 423,79	1 890 971,04	445 583,89	374 928,77	2 711 483,70	424 068,60	-71 259,43	5 250,74	358 059,91	15,21
TOTAL GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	279 816,75	86 905,83	86 990,78	453 713,36	240 619,85	91 171,72	57 255,91	389 047,48	-39 196,90	4 265,89	-29 734,87	-64 665,88	-14,25
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 2022	2 006 443,18	705 797,15	528 814,31	3 241 054,64	2 414 691,20	590 183,38	481 004,90	3 485 879,48	408 248,02	-115 613,77	-47 809,41	244 824,84	7,55
Reprise de déficit	18 612,16	7 086,60	4 805,47	30 504,23	18 612,16	7 086,60	4 805,47	30 504,23					
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 2022	2 025 055,34	712 883,75	533 619,78	3 271 558,87	2 433 303,36	597 269,98	485 810,37	3 516 383,71					7,48
TOTAL CHARGES HORS SECUR NON INSCRIT AU BE	2 025 055,34	712 883,75	533 619,78	3 271 558,87	2 433 303,36	597 269,98	485 810,37	3 516 383,71					2,04

Nous pouvons ainsi relever globalement :

- **Une maîtrise de nos dépenses de groupe I malgré l'inflation** entre 2021 et 2022. Globalement, le groupe I présente un excédent de budget de plus de 48 000€. Le déséquilibre entre les trois budgets est cependant manifeste. Le groupe I de la MECS Internat demeure en déficit de 23 000€, en amélioration par rapport à 2021.
- **Un déficit du groupe II qui augmente en 2022, notamment sur l'internat.** Hors Ségur, le dépassement de budget s'élève à 7%. Nous devons déplorer une augmentation significative des arrêts maladies en 2022 pour un cout chargé de 187 208€. Le groupe II de la MECS Internat demeure manifestement sous-doté contrairement à celui de l'AJAP qui présente un excédent de plus de 50 000€ (hors Ségur). Ces éléments devront être pris en compte lors des travaux préparatoires à la signature du CPOM.
- **Un excédent significatif du groupe III,** conséquence directe de la baisse de charges des locations immobilières du budget MECS Internat et de la suppression de la taxe d'habitation. A noter cependant l'augmentation des charges d'intérêts d'emprunt qui vont se poursuivre en 2023 lorsque le déblocage complet de l'emprunt sera effectif.

Le total de nos produits s'élève à 3 539 460€, soit un excédent global de 53 581€ pour l'exercice comptable 2022, avant reprise de déficit. Le budget MECS internat apparaît ainsi en déficit de 199 310€, cependant compensé par les excédents du budget AJAP (93 062€) et MECS Espace Gérard Doucet (159 829€). Comme l'an passé, nous faisons le constat que le budget MECS internat apparaît manifestement sous-doté au regard de nos besoins de fonctionnement. Le passage en CPOM devra nous permettre de corriger ce point. C'est également l'objectif des travaux budgétaires entamés avec vos services pour un Budget Base Zéro.

	MECS Internat	MECS EGD	AJAP	TOTAL
Recettes	2 215 380,77 €	574 067,27 €	750 012,79 €	3 539 460,83 €
charges	2 414 691,20 €	481 004,90 €	590 183,38 €	3 485 879,48 €
Résultat Comptable	199 310,43 €	93 062,37 €	159 829,41 €	53 581,35 €
Résultat Incorporé	18 612,16 €	4 805,47 €	7 086,60 €	30 504,23 €
Variation provision CP	10 733,03 €	3 835,91 €	716,79 €	15 285,73 €
Dép. non opposables				
résultats à affecter	207 189,56 €	92 092,81 €	153 459,60 €	38 362,85 €

